

No 01/2024

Municipalité de
Lavey-Morcles

PRÉAVIS MUNICIPAL

Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2023



Lavey, le 5 février 2024

Table des matières

INTRODUCTION	4
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5
Autorités	5
Conseil communal	5
<i>Bureau du Conseil</i>	<i>5</i>
<i>Préavis 2023.....</i>	<i>6</i>
<i>Votations.....</i>	<i>7</i>
Municipalité.....	11
<i>Organisation 2023</i>	<i>11</i>
<i>Séances de la Municipalité.....</i>	<i>12</i>
<i>Réunions des syndicats.....</i>	<i>12</i>
<i>Délégation de compétences.....</i>	<i>12</i>
<i>Collaboration régionale</i>	<i>13</i>
<i>Relations avec la Préfecture.....</i>	<i>13</i>
<i>Académie de police</i>	<i>13</i>
<i>Commissions de la Municipalité.....</i>	<i>13</i>
<i>Réception – cérémonie civique</i>	<i>14</i>
<i>Réception – nouveaux habitants.....</i>	<i>14</i>
<i>Bourgeoisie</i>	<i>14</i>
Administration.....	15
Service du personnel	15
<i>Effectif en 2023</i>	<i>15</i>
Affaires culturelles et loisirs.....	17
Tourisme	18
<i>Taxe de séjour</i>	<i>18</i>
<i>Taxe sur les divertissements</i>	<i>18</i>
FINANCES	19
Bénéfice	21
Liquidités.....	22
Endettement.....	22
Endettement par habitant	23
Investissements et ouvrages réalisés de 2019 à 2023	23
Péréquation financière	25
Liste des titres et papiers-valeurs	26
DOMAINES ET BÂTIMENTS.....	27
Forêts	27
<i>Dégâts aux forêts.....</i>	<i>27</i>
<i>Marché des bois.....</i>	<i>27</i>
<i>Exploitation en 2023</i>	<i>27</i>
<i>Sylviculture et plantations</i>	<i>28</i>
<i>Subventions.....</i>	<i>28</i>
<i>LPrPNP (loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)</i>	<i>28</i>
<i>Gestion des forêts de Lavey-Morcles</i>	<i>28</i>
<i>Synthèse financière des travaux forestiers</i>	<i>29</i>
<i>Chalets</i>	<i>30</i>
<i>Pâturages.....</i>	<i>30</i>
Bâtiments	30
<i>Collège</i>	<i>30</i>
<i>Salle polyvalente</i>	<i>30</i>
<i>Maison de commune.....</i>	<i>31</i>
<i>Système de chauffage au collège et à la salle polyvalente</i>	<i>31</i>
<i>Pompe à chaleur à la maison de commune</i>	<i>31</i>

TRAVAUX	32
Police des constructions	32
<i>Synthèse des constructions :</i>	32
Aménagement du territoire.....	33
Routes	33
Parcs, promenades et cimetière	34
<i>Cimetière</i>	34
<i>Place de jeux</i>	34
Ordures ménagères et décharges.....	35
<i>Frais et recettes pour l'année 2023 (ordures ménagères et déchetterie)</i>	35
<i>Évolution des coûts et des recettes</i>	36
<i>Taxe sur les ordures ménagères</i>	37
<i>Ordures ménagères</i>	37
<i>Évolution des quantités acheminées à la SATOM</i>	37
<i>Récupération des autres déchets ménagers</i>	37
Réseau d'égouts et épuration.....	38
<i>STEP de Lavey-Saint-Maurice SA</i>	38
<i>Débits et pluie 2023 par mois</i>	40
<i>Place de compostage</i>	40
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	41
Écoles	41
<i>Effectifs et personnel (année scolaire 2023/2024)</i>	41
Paroisses et Cultes	41
POLICE.....	42
Police	42
Établissements publics.....	44
Contrôle des habitants	45
<i>Situation de la commune au 31 décembre 2023</i>	45
Service du feu	46
<i>Service de défense incendie et secours (SDIS des Fortifications)</i>	46
Service de ramonage	47
Protection Civile.....	48
<i>L'ORPC District AIGLE</i>	48
SERVICE SOCIAL	49
UAPE (Unité d'accueil pour écoliers)	49
<i>Noël des Aînés</i>	49
SERVICES INDUSTRIELS	50
Service des eaux	50
<i>Manuel d'assurance qualité de l'eau (MAQ)</i>	50
<i>Pollution de l'eau</i>	51
Éclairage public.....	51
CONCLUSION	52
DÉCISION.....	53

Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2023

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1er février 2018 ;
- du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (article 34), état au 1er juillet 2006 ;
- du règlement du Conseil communal du 11 septembre 2015 (article 96) ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2023.

INTRODUCTION

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport de gestion de notre commune pour l'année en cours, un document qui reflète notre engagement envers la transparence et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques.

Nous sommes particulièrement satisfaits de vous annoncer que les comptes de la commune sont en bonne santé. Ce résultat positif est principalement attribuable à la vente de l'auberge de Morcles, ainsi qu'à des rattrapages d'impôts. Ces événements ont contribué de manière significative à renforcer nos ressources financières et à consolider notre situation budgétaire. Au vu du bon exercice, la Municipalité a décidé d'épurer plusieurs postes au bilan, toutefois le résultat de l'exercice reste toujours positif.

Au-delà de ces aspects financiers, ce rapport offre un aperçu détaillé des activités et des réalisations de la commune au cours de la période écoulée. Nous sommes fiers de partager nos succès et de reconnaître les défis auxquels nous sommes confrontés, tout en mettant en avant nos efforts pour répondre aux besoins de nos citoyens.

Nous espérons que ce rapport vous fournira une vision claire de notre travail et de notre engagement envers une gestion municipale efficace et orientée vers le bien-être de tous.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Autorités

Conseil communal

Bureau du Conseil

En 2023, le bureau du Conseil communal se présentait comme suit :

1^{er} semestre

Président	M. Pierre Cattin
1 ^{er} vice-président	M. Serge Bochatay
2 ^e vice-président	M. Alexander Baran
Scrutateurs	M. Christian Clerc Mme Emilie Gétaz
Scrutateurs suppléants	M. Philippe Baudraz Mme Marianne Chesaux
Secrétaire	M. Pierre-André Arnet
Huissier	M. Jean-Philippe Degoumois

2^e semestre

Président	M. Serge Bochatay
1 ^{er} vice-président	M. Pierre Cattin
2 ^e vice-président	M. Pierrick Ansermet
Scrutateurs	M. Christian Clerc Mme Emilie Gétaz
Scrutateurs suppléants	M. Philippe Baudraz Mme Marianne Chesaux
Secrétaire	M. Pierre-André Arnet
Huissier	M. Jean-Philippe Degoumois

Préavis 2023

Le Conseil communal a tenu **3 (4)** * séances et a traité les objets suivants :

15 juin

- Accepté le préavis No 01/2023 du 21 février 2023 traitant du rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2022
- Accepté le préavis No 02/2023 du 21 février 2023 traitant du Mandat pour l'élaboration du Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) de la Commune de Lavey-Morcles

29 septembre

- Accepté le préavis No 03/2023 du 22 août 2023 traitant du renouvellement d'un emprunt totalisant Fr. 850'000.-

14 décembre

- Accepté le préavis No 04/2023 du 24 octobre 2023 traitant du projet de budget pour l'année 2024.

** entre parenthèses = chiffres de l'année 2022*

Votations

L'Assemblée de commune s'est déplacée à 3 (5) reprises afin de se prononcer sur les objets suivants :

18 juin : votation fédérale

Objets

Objet 1 :

Imposition minimale OCDE/G20

Question :

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (mise en œuvre conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises) ?

Objet 2 :

Loi sur le climat et l'innovation

Question :

Acceptez-vous la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) ?

Objet 3 :

Loi COVID-19

Question :

Acceptez-vous la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19) ?

Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

	Objet 1	Objet 2	Objet 3
Électeurs inscrits	620	620	620
Bulletins rentrés	239	239	239
Blancs (-)	11	7	3
Nuls (-)	0	0	0
Valables	228	232	236
Oui	184	126	126
Non	44	103	110
Taux participation	38.55%	38.55%	38.55%

Canton de Vaud

Oui	160'826	133'365	129'534
Non	26'880	58'489	60'541
Taux participation	41.11%	41.14%	41.14%
	Accepté	Accepté	Accepté

18 juin : votation cantonale

Objets

Objet 1 :

Pour la protection du climat

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour la protection du climat » ?

Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

Électeurs inscrits	620
Bulletins rentrés	237
Blancs (-)	6
Nuls (-)	0
Valables	237
Oui	111
Non	120
Taux participation	38.23%

Objet 1

Canton de Vaud

Oui	117'218
Non	65'375
Taux participation	41.77%

Accepté

24 octobre : Election des 19 membres vaudois du Conseil national

Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

Electeurs inscrits	630
Bulletins rentrés	244
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	3
Bulletins valables	238
Taux participation	38.73%

Répartition des sièges					
N°	Dénomination de la liste	Abréviation	Suffrages obtenus	Suffrages Lavey-Morcles	Sièges obtenus
1	Parti socialiste vaudois	PSV	830'944	920	6
2	PLR.Les Libéraux-Radicaux	PLR	697'117	806	4
3	UDC Vaud	UDC	518'163	1'079	4
4	Les Vert-e-s. Mouvement écologiste vaudois	Les Vert-e-s	403'972	354	3
5	Vert'libéraux	Vert'libéraux	135'399	102	1
6	Le Centre	Le Centre	79'176	76	1

Liste des élu-e-s				
Rang	Nom et prénom	Parti	Suffrages obtenus	Suffrages Lavey-Morcles
1	Maillard Pierre-Yves	PSV	73'626	86
2	Nordmann Roger	PSV	55'530	59
3	Bendahan Samuel	PSV	55'404	54
4	De Quattro Jacqueline	PLR	51'513	44
5	Crottaz Brigitte	PSV	51'241	51
6	Broulis Pascal	PLR	49'806	64
7	Feller Olivier	PLR	46'717	46
8	Tschopp Jean	PSV	42'363	47
9	Jaccoud Jessica	PSV	41'475	46
10	Wehrli Laurent	PLR	41'340	48
11	Michaud Gigon Sophie	Les Vert-e-s	35'694	30
12	Nicolet Jacques	UDC	34'453	55
13	Mahaim Raphaël	Les Vert-e-s-	32'608	24
14	Porchet Léonore	Les Vert-e-s	31'516	22
15	Buffat Michaël	UDC	30'883	65
16	Pahud Yvan	UDC	30'615	55
17	Freymond Sylvain	UDC	28'505	54
18	Weber Céline	Vert'libéraux	13'754	12
19	Chappuis Isabelle	Le Centre	7'616	5

Elections du Conseil des Etats du 22 octobre (1^{er} tour)

Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

Electeurs inscrits	630
Bulletins rentrés	254
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	1
Bulletins valables	253
Taux participation	40.32%

Rang	Candidats	Suffrages	% Suffrages	Statut	Suffrages Lavey-Morcles
1	Maillard Pierre-Yves	101'880	52.30%	Élu	133
2	Broulis Pascal	85'171	43.72%	Non élu	123
3	Buffat Michael	52'518	26.96%	Non élu	96
4	Mahaim Raphaël	48'087	24.68%	Non élu	52
5	Weber Céline	26'243	13.47%	Non élue	24
6	Zimmermann Angela	14'070	7.22%	Non élue	11
7	Chevalley Ella-Mona	8'896	4.57%	Non élue	3
8	Gétaz Emmanuel	7'176	3.68%	Non élu	15
9	Buclin Hadrien	6'485	3.33%	Non élu	3
10	Timofte Anaïs	5'583	2.87%	Non élue	3
11	Meylan François	4'918	2.51%	Non élu	7
12	Janeiro Margarida	4'894	2.51%	Non élue	8
13	Dridi Zakaria	2'509	1.29%	Non élu	5

Elections du Conseil des Etats du 12 novembre (2^e tour)

Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

Electeurs inscrits	632
Bulletins rentrés	237
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	1
Bulletins valables	236
Taux participation	37.50%

Rang	Candidats	Suffrages	% Suffrages	Statut	Suffrages Lavey-Morcles
1	Broulis Pascal	89'058	60.17%	Élu	142
2	Mahaim Raphaël	74'648	38.14%	Non élu	90

Municipalité

Organisation 2023

Syndic Mario Da Silva
Vice-Syndic Pascale Hauswirth (1^{er} semestre) Johan Wyder (2^{ème} semestre)

Dicastère	Responsable	Remplaçant
Administration générale Finances Ressources humaines Tourisme Voirie AGEPP	Mario Da Silva 	Pascale Hauswirth
Forêts Chalets Pâturages et alpages Vignes Cours d'eau et chemins Bâtiments communaux Armée – place d'armes Défense incendie (dès le 15.09.2023)	Olivier Chesaux 	Pearl Macherel
Instruction publique Arrondissement scolaire Parcs, promenades, cimetière Cultes Police Défense incendie Protection civile	Pearl Macherel 	Johan Wyder
Travaux Eclairage public Police des constructions Terrains - Domaine Sécurité sociale	Pascale Hauswirth 	Mario Da Silva
Service des eaux Routes Drainages Égouts, eaux usées Ordures ménagères STEP Signalisation routière	Johan Wyder 	Olivier Chesaux

Séances de la Municipalité

Les séances ordinaires de la Municipalité se sont tenues, comme à l'accoutumée, un mardi sur deux. L'exécutif a siégé 25 fois (28). Des séances particulières ont été organisées pour recevoir les différentes commissions en charge de l'étude des préavis.

Au cours de ses délibérations, notre Autorité a étudié 4 (11) préavis. En outre l'exécutif a réalisé de nombreuses activités, telles que :

- La gestion des affaires courantes
- La préparation et la mise en œuvre du budget
- La représentation de la commune
- La communication avec les habitants

Les municipaux se sont régulièrement réunis en comité restreint pour traiter des dossiers ne concernant que certains d'entre eux.

Réunions des syndics

M. Da Silva, syndic, a pris part à 4 séances. Ces séances, prévues par la loi, ont lieu à tour de rôle dans l'une des communes du district. Elles facilitent la coordination et la cohérence des actions municipales en son sein. Ci-dessous, les principaux sujets portés à l'ordre du jour des différentes séances :

- Présentation de l'Association vaudoise des contrôles des habitants et bureaux des étrangers par Madame Nadine Cossy et par Madame Evelyne Rouge, préposée du contrôle des habitants d'Aigle
- Journée des Communes vaudoises 2024
- Présentation d'Asante Sana par Mme Leila Nicod
- Délégué à la santé et à la sécurité (MSST) et délégué à la sécurité des chantiers
- Soutien au journal Riviera Chablais
- Organisation de la Pci
- Hébergement des travailleurs saisonniers
- Informations de la Préfecture

Délégation de compétences

À chaque début de législature, un préavis propose d'octroyer à la Municipalité les diverses autorisations prévues par le règlement du Conseil communal et valables pour toute la durée de la législature.

Dans les faits, le Conseil communal délègue à la Municipalité une partie de ses compétences pour lui permettre de traiter aisément les cas urgents ou de faible importance qu'elle peut rencontrer dans sa gestion au quotidien.

Ces autorisations sont :

- Autorisation générale pour les transferts immobiliers et les servitudes
- Autorisation générale de plaider
- Autorisation fixant à Fr. 50'000.- par cas le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses exceptionnelles et urgentes

En 2023, la Municipalité n'a eu recours qu'à l'autorisation de plaider :

- Pour un recours contre la décision ordonnant l'égavage d'une haie

Collaboration régionale

La collaboration régionale et intercommunale intervient dans les domaines suivants :

- Épuration des eaux usées, compostage et déchetterie (St-Maurice)
- Protection civile du District d'Aigle
- Aigle Région
- Chablais Région
- Chablais Agglo
- Service de défense contre l'incendie St-Maurice
- Action régionale de l'action sociale (ARASAPE - Bex)
- Inspectorat des chantiers et service technique (Aigle)
- Service régional d'ambulances (Aigle)
- Écoles (St-Maurice)
- Futurostep (STEP régionale)

Relations avec la Préfecture

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance est exercé par le Préfet. Cette année, l'inspection a eu lieu le jeudi 26 octobre 2023, en présence de M. Régis Joly. Monsieur le Préfet a vérifié les registres, les comptes et la bonne tenue de l'administration. Cette réunion annuelle permet en outre d'aborder les problèmes pouvant survenir entre les services cantonaux et la Municipalité. La Préfecture est très souvent sollicitée par les communes pour des précisions sur les réglementations en vigueur et leur application. En tant que représentant du Conseil d'État, M. le Préfet a la charge de s'assurer que les communes se sentent écoutées et soutenues par les services cantonaux.

Académie de police

En marge du traditionnel conseil communal de Praz Riond qui a eu lieu le vendredi 29 septembre, le Commandant de l'Académie de police, le Colonel Alain Bergonzoli a reçu une délégation du conseil communal à Savatan. Le moment fut choisi pour une petite visite du site ainsi qu'un échange sur le devenir de l'Académie, sujet très présent dans la presse.

Malgré l'accueil chaleureux et la coopération constructive du commandant, il faut relever que l'avenir de l'Académie sur ce site demeure encore flou. Les efforts déployés pour maintenir une relation positive avec la commune sont grandement appréciés, mais la municipalité est consciente que des incertitudes persistent quant à l'avenir de cette institution. Il est essentiel que toutes les parties prenantes continuent à dialoguer et à collaborer de manière transparente pour trouver des solutions viables qui garantissent la présence continue de l'Académie de police de Savatan dans notre région.

Commissions de la Municipalité

Commission de police

Mario Da Silva, président
Pearl Macherel, membre
Pascale Hauswirth, membre
Mentor Citaku, secrétaire

La commission s'est réunie 2 fois en 2023.

Elle est l'autorité compétente en matière de contraventions selon le Code de procédure pénale et trouve sa légitimité dans la loi sur les contraventions. Elle traite les contraventions aux règlements communaux, ainsi que des contraventions qui sont placées par la législation cantonale dans la compétence des communes (entre autres : amendes d'ordre de circulation

contestées dans les 30 jours, stationnement sur places privées interdites par la justice de paix, infractions au Règlement de police).

Elle est également en charge des différents recours formés à la suite des contraventions infligées par notre auxiliaire de sécurité publique. Certains contrevenants ont entrepris une négociation, mais aucun recours formel n'a été déposé et aucune amende n'a été annulée, la Municipalité restant sur une ligne de fermeté.

Commission de la salubrité et contrôle des constructions

Pascale Hauswirth, présidente

Karim Sahraoui, service technique (commune d'Aigle)

Mentor Citaku, secrétaire

D^r Pascal Piccinin (sur appel)

La Commission de la salubrité et contrôle des constructions a la charge du service de l'urbanisme, qui renseigne la population et gère les tâches suivantes :

- Vérifier la conformité des dossiers qui lui sont présentés en regard des règlements communaux et des diverses lois et directives cantonales
- Préaviser à l'intention de la Municipalité
- Délivrer les permis de construire/permis d'habiter
- Assurer les visites de la Commission de salubrité

Elle peut également intervenir dans le cas d'habitation insalubre en dénonçant le propriétaire auprès des autorités compétentes.

Réception – cérémonie civique

Le jeudi 14 septembre 2023 a vu la réception des nouveaux citoyens nés en 2005. 6 personnes ont été conviées à cette réception, malheureusement aucun nouveau citoyen n'a répondu présent.

Réception – nouveaux habitants

La réception des nouveaux habitants et habitantes a eu lieu le même jour que la cérémonie civique. Cette année, 30 personnes, sur un total de 73 invitations, ont répondu présentes à l'invitation et la soirée s'est déroulée dans une ambiance agréable sous le couvert villageois. À cette occasion, les autorités communales convient les responsables des sociétés locales afin de présenter la Commune et toutes les activités qu'on peut y pratiquer, 11 sociétés locales étaient présentes. Cette soirée de rencontre et de présentation a pour objectif de créer les premiers liens et de découvrir les attentes des nouveaux habitants.

Bourgeoisie

En 2023, 5 personnes ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de la commune de Lavey-Morcles.

Administration

Service du personnel

En 2023, le personnel de l'administration n'a pas subi de changements majeurs. Mme Florinda Zumberi a terminé au mois de septembre 2023 sa formation à la HES-SO Valais/Wallis et a pu obtenir son bachelor en économie d'entreprise. Elle a choisi de continuer à travailler à l'administration communale et de monter son taux à 80% dès le 1^{er} octobre 2023 suite à la baisse de taux de M. Mentor Citaku à 85% dès le 1^{er} septembre 2023.

Mme Anne Gribi Genet a changé son taux d'occupation dès le 1^{er} janvier 2023 pour monter à 60% afin de continuer d'assurer la charge de travail de la bourse communale.

M. Mentor Citaku a choisi de partir vers d'autres horizons professionnels et a donné sa démission au 31 décembre 2023. Nous lui souhaitons un merveilleux avenir professionnel dans ses nouvelles fonctions et nous le remercions pour les 13 années passées au sein de la commune de Lavey-Morcles. Des entretiens ont été réalisés en fin d'année et Mme Joëlle Berchier, ancienne secrétaire municipale de la commune de Corbeyrier, a été choisie pour le remplacer dès le 1^{er} janvier 2024.

Plusieurs changements ont eu lieu du côté de la conciergerie et voirie. À la suite de la démission de M. Guillaume Mudry au 28 février 2023, M. Mathieu Ravy a été engagé afin de le remplacer dès le 1^{er} mars 2023 à 100%. M. Clive Parker a été engagé le 1^{er} juillet 2023 afin de palier le départ de M. Nicolas Fournier qui a quitté ses fonctions le 22 février 2023. M. Parker a rejoint notre équipe à un taux de 100%. Les premiers mois de fonction de ces deux nouveaux employés nous ont donné entière satisfaction.

Durant la moitié de l'année 2023, l'effectif de la voirie était réduit à 2 personnes en raison des délais d'engagement des nouveaux collaborateurs. Des solutions ont été trouvées avec des entreprises externes afin d'assurer une partie du travail en attendant que l'équipe soit à nouveau au complet.

Malgré les modifications de personnel en 2023, force est de constater que la masse salariale brute budgétée de CHF 523'200.00 couvre les dépenses effectives de CHF 515'474.85.

Effectif en 2023

À l'administration

M. Mentor Citaku, secrétaire municipal : 100% jusqu'au 31 août 2023 - 85% dès le 1^{er} septembre 2023

Mme Anne Gribi Genet, boursière communale : 60%

Mme Alexandra Sierro, Préposée au contrôle des habitants et secrétaire municipale adjointe : 100%

Mme Florinda Zumberi, assistante d'admin. : 60% jusqu'au 31 août 2023 – 80% dès le 1^{er} octobre 2023 et préposée au contrôle des habitants dès cette date.

Aux services extérieurs

M. Michel Wyder, conciergerie et voirie : 100%

M. Nicolas Fournier, conciergerie et voirie : 100% jusqu'au 22 février 2023

M. Mathieu Ravy, conciergerie et voirie (en remplacement de M. Guillaume Mudry) : 100% dès le 1^{er} mars 2023

M. Clive Parker, conciergerie et voirie (en remplacement de M. Nicolas Fournier) – 100% dès le 1^{er} juillet 2023

Mme Haxhere Citaku, auxiliaire de conciergerie : (école et bureau de l'administration, ménage) : 10%

Le personnel suit régulièrement des cours donnés par le canton ou par l'union des communes vaudoises (UCV).

Affaires culturelles et loisirs

Sociétés locales

Les sociétés locales organisent leurs activités avec un dynamisme qui varie selon les associations. Le calendrier porté à la connaissance de la Municipalité en début d'année était le suivant :

Date	Qui	Quoi
<i>Jeudi 5 janvier</i>	Atelier de l'Avenir	Reprise des activités
<i>Dimanche 8 janvier</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Assemblée extraordinaire
<i>Vendredi 13 janvier</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Assemblée générale
<i>Samedi 21 janvier</i>	Paroisses	Célébration œcuménique de la semaine de l'Unité
<i>Dimanche 22 janvier</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Culte d'installation
<i>Samedi 28 janvier</i>	Amicale Morclane	Assemblée générale
<i>Dimanche 19 février</i>	Carna-Club	Carnaval
<i>Dimanche 19 février</i>	APPEL	Carnaval – cortège et concours
<i>Vendredi 3 mars</i>	Paroisses	Journée Mondiale de la Prière
<i>Mercredi 8 mars</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Assemblée générale
<i>Mercredi 22 mars</i>	Paroisses	Soupe de Carême
<i>Mercredi 5 avril</i>	APPEL	Chasse aux œufs en forêt
<i>Dimanche 9 avril</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Aube de Pâques avec petit déjeuner
<i>Samedi 29 avril</i>	APPEL	Sortie papas-enfants – pêche à la truite
<i>Samedi 18 mars</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Sortie ski aux Martinaux
<i>Dimanche 7 mai</i>	Paroisse catholique	Kermesse
<i>Dimanche 28 mai</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Confirmations – Pentecôte
<i>Samedi 10 juin</i>	Association « Nuit Rocanne » et APPEL	Journée Rocan'bolesque et Nuit Rocanne
<i>Lundi 31 juillet</i>	Amicale Morclane	Fête nationale à Praz-Riond
<i>Mardi 1^{er} août</i>		Fête nationale
<i>Samedi 9 septembre</i>	Amicale Morclane	Sortie d'automne
<i>Jeudi 14 septembre</i>	Municipalité	Réception nouveaux citoyens et habitants
<i>Samedi 16 septembre</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Bal de la Jeunesse
<i>Dimanche 17 septembre</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Rencontre œcuménique du Jeûne Fédéral
<i>Vendredi 22 septembre</i>	Municipalité	Cinéma en Plein Air
<i>Samedi 23 septembre</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Journée ramassage des déchets
<i>Samedi 23 septembre</i>	APPEL	Journée travaux à la Rosseline
<i>Sam. 30 septembre et Dim. 1^{er} octobre</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Fête et Vente de Paroisse
<i>Mercredi 4 octobre</i>	APPEL	Assemblée générale
<i>Samedi 28 octobre</i>	Ski-Club	Brisolée
<i>Mardi 31 octobre</i>	APPEL	Halloween
<i>Lundi 20 novembre</i>	APPEL	Souper des mamans
<i>Vendredi 24 novembre</i>	Ski-Club	Assemblée générale
<i>Dimanche 26 novembre</i>	Paroisses	Feu de l'Avent sur la colline du Boët
<i>Vendredi 1^{er} décembre</i>	Paroisses	1 ^{ère} Fenêtre de l'Avent
<i>Mercredi 6 décembre</i>	APPEL	St-Nicolas
<i>Vendredi 8 décembre</i>	Paroisses	2 ^{ème} Fenêtre de l'Avent
<i>Samedi 9 décembre</i>	Municipalité	Noël des Aînés
<i>Vendredi 15 décembre</i>	Paroisses	3 ^{ème} Fenêtre de l'Avent

Tourisme

Taxe de séjour

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des taxes de séjour encaissées.

				Montant taxe de séjour encaissé	
		2023	2022	2023	2022
Nuitées					
	Nbre de nuitées	41'428	38'683	62'142.00	58'024.50
Résidents secondaires					
	Nbre de résidents	24	24	5'090.20	4'715.45
Total taxe séjour encaissée				67'232.20	62'739.95

Taxe sur les divertissements

La taxe sur les divertissements a rapporté Fr. 245'566.- en 2023 (contre Fr. 228'854.- en 2022). La taxe sur les divertissements est un apport important pour les finances communales et permet d'aider à la réalisation de nombreux projets.

FINANCES

Le budget de l'année 2023 prévoyait :

Recettes	Fr.	3'702'463.00
Dépenses	./.	Fr. 3'518'909.00
Marge d'autofinancement	Fr.	183'554.00
Amortissements	./.	Fr. 460'362.00
Versement à la réserve	./.	Fr. 187'900.00
Prélèvement à la réserve	Fr.	217'800.00
Déficit	Fr.	-246'908.00

Les comptes bouclés au 31 décembre 2023 s'établissent comme suit :

Recettes	Fr.	4'685'254.59
Dépenses	./.	Fr. 3'516'377.47
Marge d'autofinancement	Fr.	1'168'877.12
Amortissements	./.	Fr. 796'244.40
Versement à la réserve	./.	Fr. 265'278.53
Prélèvement à la réserve	Fr.	133'363.14
Excédent	Fr.	240'717.33

Les comptes de l'exercice 2023 se soldent par un excédent de produits de Fr. 240'717.33 en rapport avec un budget en déficit de Fr. 246'908.-, dans un contexte de retour à l'inflation, de crises successives et actuellement au bord de la crise énergétique.

Cet exercice financier se révèle très positif, notamment grâce à des rentrées supplémentaires d'impôts. En effet, les impôts sur le bénéfice net, l'impôt sur les droits de mutation, l'impôt sur les successions et donations ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers ont dépassé nos attentes par rapport au budget. Au total, les impôts comptabilisent plus de Fr. 602'500.- par rapport au budget.

Les dépenses thématiques s'élèvent à Fr. 167'381.-, ce qui correspond au budget. Le retour du fonds de péréquation de Fr. 677'754.- (dont Fr. 139'242.- pour la compensation population et Fr. 538'512.- pour la compensation solidarité) affiche une progression en rapport avec le budget qui est de Fr. 630'948.-.

L'alimentation du fonds de péréquation directe de Fr. 466'731.- s'élève en rapport au budget de Fr. 414'707.-.

La participation communale à l'aide sociale de Fr. 433'944.- s'élève également en rapport au budget de Fr. 323'713.-.

La participation à des charges de sécurité publique (facture policière) de Fr. 70'746.- reste stable avec le budget de Fr. 64'715.-.

Vente de l'Auberge de Morcles

L'Auberge de Morcles a été vendue en date du 11 septembre 2023 pour le prix de Fr. 370'000.-.

Un gain comptable sur immeuble du patrimoine financier a été comptabilisé à hauteur de Fr. 230'000.- dans les comptes communaux.

Amortissements supplémentaires et fonds de réserve

Il faut relever que le résultat de Fr. 240'717.33 n'est pas très représentatif de l'excellent exercice 2023. En effet, ce dernier prévoyait un résultat de Fr. 603'277.- après les amortissements ordinaires. La Municipalité a choisi, sur recommandation de l'organe de révision, de profiter de ce résultat pour procéder aux amortissements supplémentaires suivants et constituer un fond de réserve :

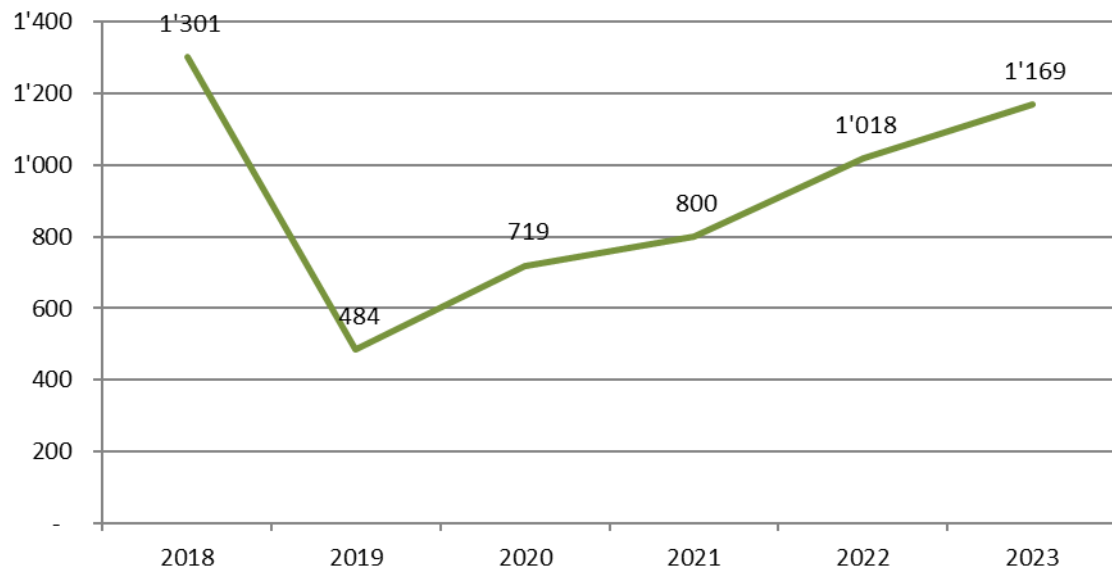
- Fr. 331'559.91 (Amortissements supplémentaires*),
- Fr. 31'000.- (Fond de réserve traversée Canal de Fuite).

Le résultat des prochains exercices n'étant pas prévisible, il nous a paru avisé de procéder à ces amortissements supplémentaires sur l'exercice 2023. La provision comptabilisée de Fr. 31'000.- en faveur du fond de réserve traversée Canal de Fuite fera l'objet d'une demande en crédit complémentaire budgétaire 2024.

* Amortissements supplémentaires :

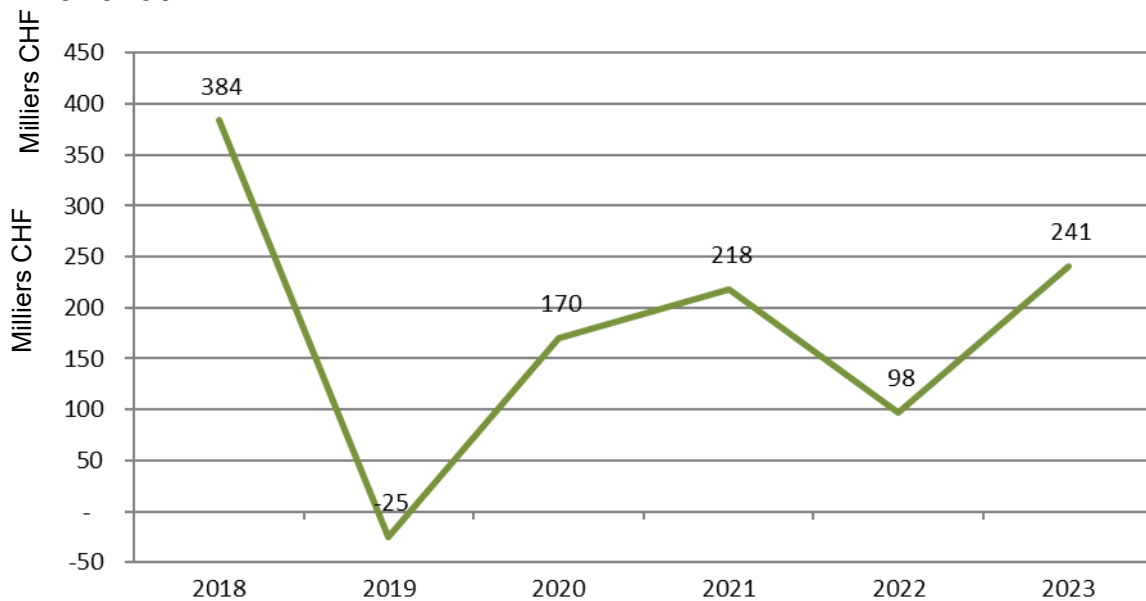
Salle polyvalente	CHF 1.00
Maison de Commune	CHF 38'101.00
Collège	CHF 8'000.00
Couvert Villageois	CHF 1.00
Local voirie Morcles	CHF 17'842.90
Chalet Brûlé	CHF 108'842.05
Eglise	CHF 158'771.96

Marge d'autofinancement



Grâce à l'augmentation des recettes conjoncturelles et à la maîtrise des charges, la marge d'autofinancement est en augmentation constante.

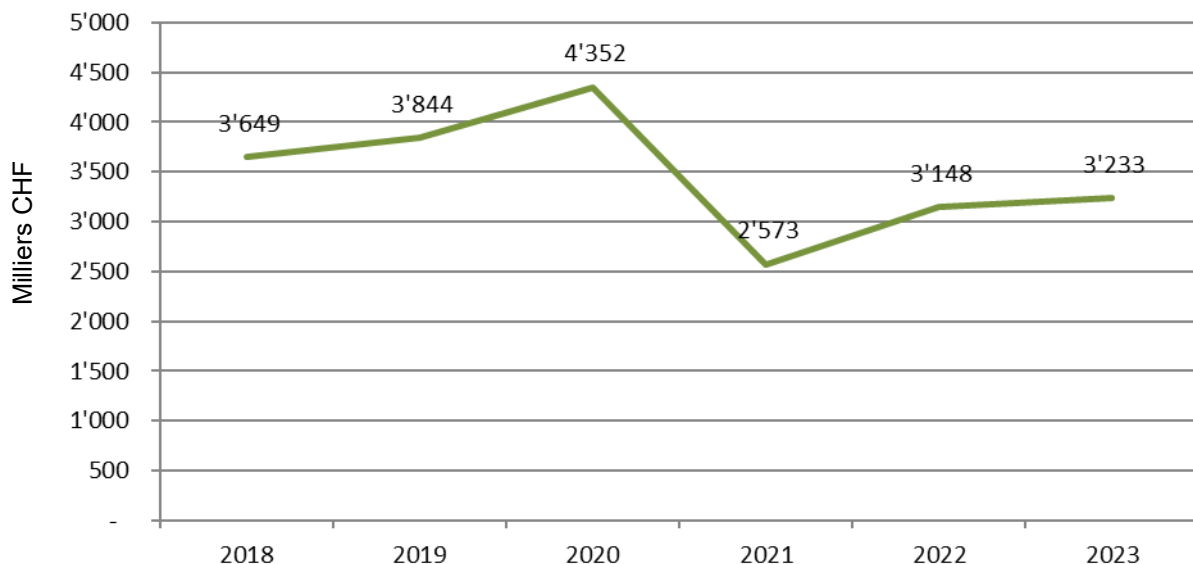
Bénéfice



Le bénéfice reste stable ces trois dernières années.

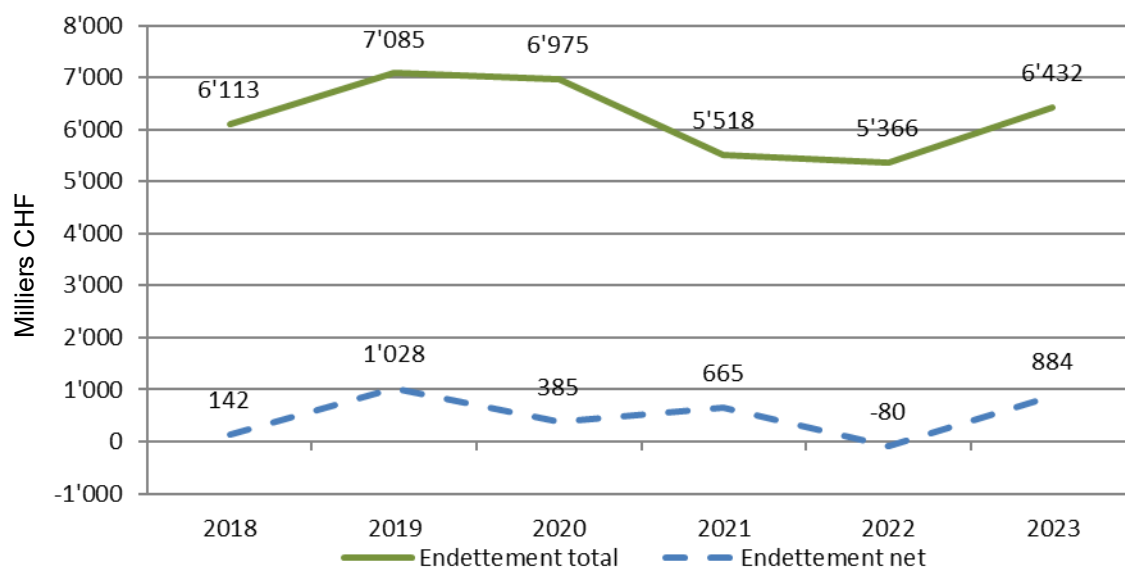
Relevons que des amortissements supplémentaires de Fr. 331'560.- ainsi qu'un fond de réserve à la traversée canal de fuite de Fr. 31'000.- ont influencé le bénéfice 2023.

Liquidités



Les liquidités sont légèrement en hausse en raison de la vente de l'auberge de Morcles, intervenue dans le dernier trimestre de l'année.

Endettement

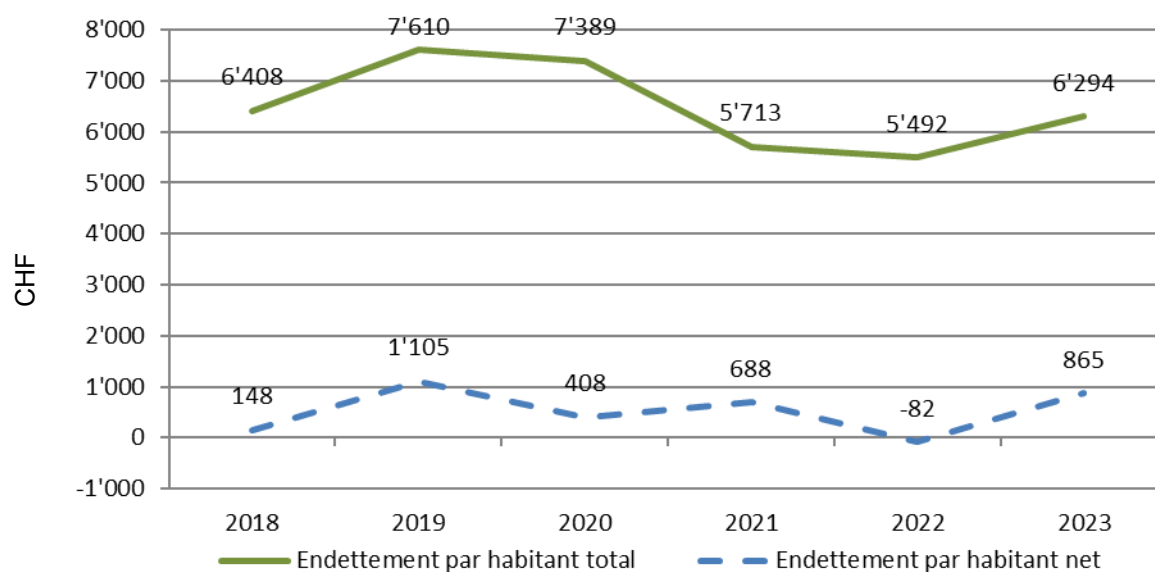


Les engagements courants sont à la hausse au travers du poste créanciers au 31.12.2023. Ce compte transitoire met en lumière les factures ouvertes au 31.12.2023, payées à 30 jours. Une facture importante, réglée en janvier 2024, nous est parvenue en fin d'année 2023 relative à l'exécution d'un préavis.

Les postes concernés sont :

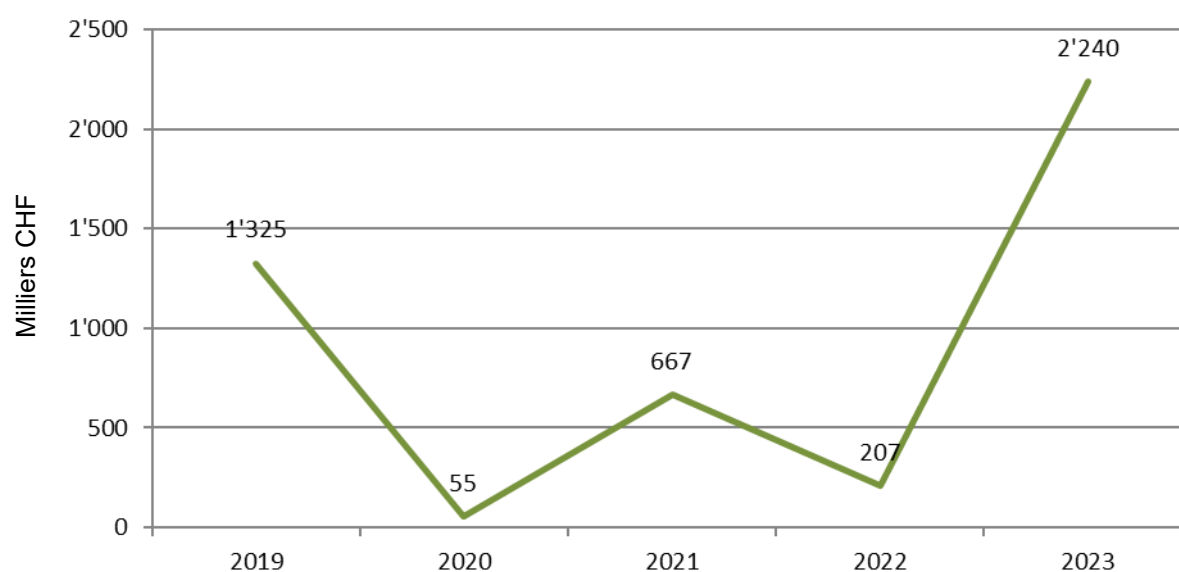
Engagements courants, créanciers au 31.12.2023	Fr.	1'476'513.00
Engagements courants, cautions clés	Fr.	3'330.00
Emprunts à moyen et long terme	Fr.	4'318'500.00
Fonds et fondations (E. Chesaux)	Fr.	250'000.00
Passifs transitoires au 31.12.2023	Fr.	384'103.47

Endettement par habitant



L'endettement net par habitant se monte à Fr. 865.00.

Investissements et ouvrages réalisés de 2019 à 2023



Ce graphique reflète l'effort des derniers exercices sur les investissements. Il s'agit des investissements nets (déduction faite des recettes). Le tableau qui suit donne un état de situation complet des préavis en cours.

Investissements											
Libellé	Compte bilan	Préavis	Crédit accordé net	Dépenses d'investissement					Total investissement net	Niveau réalisation %	Solde crédit accordé
				2019	2020	2021	2022	2023			
Prestations ingénieurs réaménag. Route neuve + giratoire	9141.19	06/2022	36'000				5'062	26'545	31'607	88%	4'393
PGEE Rue Centrale Phase 2 (déduction faite des subventions)	9141.17+9141.18+9144.16	04/2022	1'543'830				83'247	1'200'518	1'283'764	83%	260'066
Crédit d'étude amélioration réseau eau potable Morcles	9144.15	02/2022	50'000			21'970	39'073	0	61'042	122%	-11'042
Etude avant projet ruissellement et inondations	9141.16	14/2021	30'000				6'181	12'145	18'326	61%	11'674
Remplacement chaudière Collège et SP Pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques MC	9143.10	13/2021	314'000			10'339	-2'100	304'608	312'847	100%	1'153
Place de jeux	9143.11	11/2021	58'400			2'423	25'378	36'513	64'314	110%	-5'914
Aménagement d'un trottoir vers Plambuit	9143.12	10/2022	35'000					36'983	36'983	Terminé	-1'983
PDDE Rue Centrale (déduction faite des subventions)	9141.14	01/2021	355'000		889	115'967	9'398	38'534	164'788	46%	190'212
Amélioration éclairage public	9141.12/13/9144.13	08/2019	1'465'000	110'844	565'486	449'502	7'855	329'592	1'463'280	100%	1'720
PDDE Lavey-les-Bains (déduction faite des subventions)	9144.14	04/2019	220'000		41'776	52'837	0	175'972	270'584	123%	-50'584
PDDE élaboration, mandat	9144.11	04/2017	544'530	-157'609	19'936	0	0	0	319'502	59%	225'028
PGEE/PDDE Borbeux (déduction faite des subventions)	9144.17	02/2023	45'000					23'576	23'576	52%	21'424
Crédit d'étude révision PGA (déduction faite des subventions)	9141.09/10/9144.09/12	03/2017	3'554'140	394'696	8'960	0	0	17'464	3'024'391	85%	529'749
PGEE/PDDE Plambuit/Bex (déduction faite des subventions)	9141.06	09/2015	105'000	-3'131	39'243	13'572	15'027	28'693	179'287	171%	-74'287
Crédit d'étude aménagement urbain	9141.07/08/9144.5/8	22/2015	1'486'750	0	0	0	0	8'807	1'283'253	86%	203'497
Total	9141.05	10/2015	60'000	0	3'985	0	0	0	82'500	137%	-22'500
			12'123'048	1'324'692	55'086	666'609	206'727	2'239'949			

N.B. : les investissements terminés sans impact sur 2023 figurent dans les totaux mais n'apparaissent pas dans le tableau

Péréquation financière

Péréquation financière nette

	Prévision 2022	Définitif 2022	Budget 2023	Comptes 2023 (base estimation)
<i>En faveur de la commune</i>				
Couche de population	117'050	126'315	124'637	139'242
Couche solidarité	444'539	517'782	506'311	538'512
Total en faveur de la commune	561'589	644'097	630'948	677'754
<i>A charge de la commune</i>				
Alimentation du fond	-418'082	-422'739	-414'707	-466'731
Péréquation financière nette	143'507	221'358	216'241	211'023
<i>Autres postes soumis à péréquation</i>				
<i>Participation en faveur de la commune</i>				
Prise en charge des transports	150'870	168'913	162'164	167'381
Prise en charge des forêts	25'580	2'062	0	0
	176'450	170'975	162'164	167'381
<i>Participations à la charge de la commune</i>				
Facture sociale	-423'884	-425'114	-323'713	-433'944
Réforme policière	-67'398	-65'639	-64'715	-70'746
	-491'282	-490'753	-388'428	-504'690
<i>Péréquation directe, indirecte et police</i>				
Retour thématiques	0	0	0	0
Solde net des péréquations	-171'325	-98'420	-10'023	-126'286

Les buts du système péréquatif vaudois sont à la fois économiques et politiques. Economiques parce qu'ils visent à atténuer des déséquilibres liés aux disparités de capacités financières, de besoins et de charges. Et politiques pour trois raisons principales : ils permettent de définir comment et dans quelle mesure atténuer ces déséquilibres ; ils incluent la répartition de la participation à la cohésion sociale, basée sur un principe de solidarité ; enfin, ils s'accordent avec la volonté politique de favoriser les fusions de communes.

À noter que les montants finaux 2023 ont été estimés et comptabilisés, sans attendre le décompte du Canton.

Point d'impôt communal :	2023	2022	2021
	24174	22112	21514

La VPIC_h – la valeur du point d'impôt communal par habitant permet de déterminer quelles sont les communes qui ont une « faible » ou une « forte » capacité financière ou, plus exactement, une capacité financière inférieure ou supérieure à un seuil donné (la moyenne des communes par exemple). Cette mesure peut servir à la répartition d'un financement, comme c'est le cas de la politique sociale, comme critère de redistribution dans la péréquation des ressources ou à tout autre objectif que la mesure de la capacité financière pourrait servir.

Afin de mieux comprendre le système péréquatif vaudois, l'UCV a créé et mis en ligne sur son site internet www.ucv.ch un document explicatif sous forme de questions qui est destiné à un large public.

Liste des titres et papiers-valeurs

Liste des titres et papiers-valeurs								
Exercice 2023	Nombre	Nominal	Cours	Solde début de l'exercice	Achats	Transfert de patrimoine	Amortissement	Solde fin de l'exercice
Titres en dépôt chez Forces Motrices de l'Avançon SA								
Actions 1ère classe FMA SA	90	300		27'000.00				27'000.00
Titres en dépôt chez AGEPP SA								
Actions AGEPP SA	217	500						
Titres en dépôt auprès de la BCV sous dossier n° 542.24.20								
Actions CRIDEC SA, Eclépens	1	1'000		1'000.00				1'000.00
Part Aerobex, société coopérative	8	100						
Actions Romande Energie Holding SA	200	25	275'000.00	5'000.00				5'000.00
Parts Longacop, Société coopérative immobilière	14	100						
Parts Coopération Vaudoise Cautionnemnet	2	10						
Actions Satom SA	34	100						
Actions 2e classe FMA SA	30	150		4'500.00				4'500.00
Actions 3e classe FMA SA	37	300						
Actions Holdigaz SA	5127	10	753'669.00	33'600.00				33'600.00
Actions Tunnel Grand St-Bernard SA	10	500		5'000.00				5'000.00
Actions STEP Lavey - St-Maurice SA	239	100						
Action Radio Chablais SA	1	100						
Actions Transports Publics du Chablais SA	500	10	500.00					
Part coopérative Centre Régional Travail et Orientation	1	1'000						
Titres et papiers-valeurs			1'029'169.00	76'100.00	0.00	0.00	0.00	76'100.00

DOMAINES ET BÂTIMENTS

Forêts

En 2023, deux exploitations planifiées dans le plan de gestion ont été exécutées au lieu-dit le Grand Bois du Ban.

La priorité a été mise sur les exploitations des arbres dépérissant afin d'éviter une épidémie phytosanitaire et sur des soins aux jeunes peuplement sur une surface de 7.27 ha.

Dégâts aux forêts

En 2023 la forêt a subi de nombreux dégâts, notamment par le vent, la neige, les crues ou les différents bostryches. Avec les sécheresses de ces dernières années, l'année 2024 risque à nouveau d'être une année à dangers pour le dépérissement des arbres. Les attaques du bostryche typographe* n'ont toujours pas diminué, rendant obligatoire l'exploitation de 228 m³ dans les secteurs Les Carrons et les Vouargnes et le Grand Bois du Ban. 103m³ ont été laissés en forêt et 125m³ ont été débordés avec l'hélicoptère. La commune a bénéficié d'une subvention d'un montant de Fr. 15'176.35 pour ces travaux.

*** Le Bostryche typographe en bref :**

- Les bostryches mâles s'installent dans un arbre, de préférence un sapin affaibli, où les femelles les rejoignent.
- En se développant, les larves et les jeunes bostryches dévorent l'écorce, en y creusant un réseau de petits canaux.
- Ce «minage» de l'écorce bloque la circulation de la résine et l'arbre dépérit rapidement.
- Les jeunes insectes quittent ensuite le nid pour s'installer sur un autre arbre.
- Le bostryche adulte peut mesurer jusqu'à 5 mm de long pour 1 mm de large.
- On compte un mâle pour deux femelles et chacune pond quelque 50 œufs.
- Un arbre infecté peut contenir jusqu'à 200'000 bostryches.

Marché des bois

En 2023, le marché des bois s'est très légèrement amélioré. Les exportations sont toujours lésées par le cours de l'euro. Les perspectives pour l'année 2024 semblent meilleures, principalement pour les bois de qualité. Les subventions cantonales permettent aux propriétaires de parcelles privées d'entretenir les forêts de protection. La commune peut toujours, en cas de grande coupe, agir en tant qu'intermédiaire entre les propriétaires de parcelles privées, le Canton et les entreprises en charge des travaux.

Exploitation en 2023

Le plan de gestion des forêts communales préconise 2'200 m³ de coupe par année. Cependant, seuls 366.13 m³ ont été réalisés en 2023. Cela représente une très légère baisse par rapport à l'année 2022. En effet, il a été décidé de traiter en priorité l'exploitation des arbres dépérissant et d'effectuer les soins aux jeunes peuplements.

En 2023, les exploitations ont été effectuées dans la série 1 :

- Grand Bois du Ban

- Route du Stand

La commune a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de Fr 9'352.80.

Sylviculture et plantations

La sylviculture a été effectuée dans les secteurs de la Pierre-Fendue (série 1), des Vouargnes et Plan du Pré (Série 2), 7,27 ha ont été entretenus. La commune a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de Fr. 20'096.-.

Subventions

La commune a pu bénéficier de nombreuses subventions pour l'entretien et la remise en état des forêts. Ces travaux entrent dans le cadre de la RPT*. L'objectif premier des subventions est de pouvoir couvrir l'entier des frais liés aux travaux, en y soustrayant naturellement le produit de la vente de bois.

Par conséquent, le montant des subventions reçues en 2023 pour les travaux de remise en état est de Fr. 44'625.15 (subventions détaillées dans le tableau de synthèse).

** RPT : Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.*

LPrPNP (loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Le 1^{er} janvier 2023, la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager est entrée en vigueur. La LPrPNP sera complétée d'un règlement d'application dont l'entrée en vigueur est escomptée d'ici le premier semestre 2024.

Des changements sont à prévoir pour les autorisations d'abattage des arbres et les communes sont appelées à recenser les arbres remarquables sur leur territoire. Elles bénéficieront pour le faire de subventions, de l'outil de saisie développé par le Canton et de cours. Le règlement communal sur la protection des arbres devra également être révisé après l'entrée en vigueur du règlement d'application de la LPrPNP.

Conformément au Règlement communal de protection des arbres, la Municipalité a :

- répondu favorablement à 2 demandes d'abattage
- refusé 1 demande d'abattage

Aucune opposition à ces demandes n'a été déposée.

Lutte contre les plantes invasives en forêt

Comme chaque année, les employés communaux se sont occupés de la coupe des buddleias et du maintien des layons en forêt.

Gestion des forêts de Lavey-Morcles

Le garde-forestier a réalisé 78 heures, durant l'année, pour différentes tâches de gestion des forêts de Lavey-Morcles (administration, cubages, préparation des dossiers pour une exploitation, suivi des chantiers, etc.), pour un montant de Fr. 6'630.-. (identique à 2022)

D'autres tâches du garde forestier (martelage, surveillance sanitaire) concernent la police forestière et sont prises en charge par le Canton.

Synthèse financière des travaux forestiers

Travaux	Coûts	Vente	Subvention	Résultat
Exploitation Grand Bois du Ban	21'716.90	9'622.60	8'256.00	-3'838.30
Exploitation Route du Stand	17'736.20	14'792.26	1'096.80	-1'847.14
Chemin des Vouargnes	14'079.60		5'136.00	-8'943.60
Soins culturaux (Pierre Fendue)	18'696.70		11'760.00	-6'936.70
Soins culturaux (Plan du Pré)	4'711.90		3'200.00	-1'511.90
Dégâts des forêts (Série 1 et 2)	24'841.10	6'875.00	15'176.35	-2'789.75
Inventaire dendrométriques				-3'532.50
Remboursement sur carburant			1'033.50	1'033.50
Garde-forestier	6'630.00			-6'630.00
Déficit				-34'996.39

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principales dépenses, subventions et ventes de bois communal durant l'année 2023. À ce déficit s'ajoutent d'autres charges liées au service des forêts, telles que l'achat et l'entretien du matériel d'exploitation, débours et vacations, etc.

Chalets

Chalet de Praz-Riond

Type de travaux	Coût
Contrôle OIBT et rapport	Fr. 674.20
Mise en conformité suite au contrôle OIBT	Fr. 916.05

Chalet du Crêt

Type de travaux	Coût
Remplacement de la batterie solaire	Fr. 699.10

Chalet Brûlé

Type de travaux	Coût
Remplacement mélangeur de l'évier	Fr. 617.10

Chalet Plan du Pré

Type de travaux	Coût
Réparation du faîtage	Fr. 2'530.95

Chalet de la Cergnat

Type de travaux	Coût
Dépannage batterie	Fr. 280.00

Pâturages

Type de travaux	Coût
Mise à jour du réseau d'eau des alpages	Fr. 5'743.60

Bâtiments

Collège

Type de travaux	Coût
Nettoyage annuel des vitres	Fr. 1'676.50
Mise au norme des barrières des escaliers de l'école	Fr. 5'379.60
Mise en conformité de la porte du local de chaufferie	Fr. 3'181.15
Installation d'une barre de verrouillage pour le remplissage des pellets	Fr. 818.00

Salle polyvalente

Type de travaux	Coût
Réparation du lave-vaisselle	Fr. 2'402.90
Remplacement d'un urinoir et séparation	Fr. 1'904.70
Vidange de la fosse à graisse	Fr. 1'146.95
Installation converset dans les douches dames	Fr. 1'972.00

<i>Réparation du boiler</i>	Fr. 814.20
<i>Dépannage pour le chauffe-eau</i>	Fr. 903.40
<i>Réparation infiltration d'eau dans la toiture</i>	Fr. 1'427.05
<i>Travaux pour l'installation d'un wifi</i>	Fr. 3'070.00
<i>Nettoyage annuel des vitres</i>	Fr. 1'676.50

Maison de commune

Type de travaux	Coût
<i>Remplacement d'un urinoir au WC public</i>	Fr. 1'107.70
<i>Dépannage pour les lumières de l'abri bus et des WC public</i>	Fr. 432.20
<i>Achat de nouveaux bureaux pour l'administration</i>	Fr. 5'438.90
<i>Tirage des câbles informatiques pour les nouveaux bureaux</i>	Fr. 735.80
<i>Brossage des toiles d'araignées</i>	Fr. 1'421.65
<i>Nettoyage annuel des vitres et de la moquette</i>	Fr. 1'676.60
<i>Pose d'une vitre à la place de l'ancien guichet</i>	Fr. 1'003.10
<i>Pose du logo du coq sur la vitre</i>	Fr. 206.30

Système de chauffage au collège et à la salle polyvalente

La salle polyvalente et le collège sont chauffés par la même chaudière qui date de 1984 (date de construction de la salle polyvalente) et qui se situe dans le collège. La chaudière à mazout devenant vétuste et hors d'usage à très court terme, une modification du système de chauffage était nécessaire. Au mois de septembre 2020, la municipalité a présenté au conseil communal une solution de remplacement par une nouvelle chaudière à mazout en se souciant principalement de l'urgence et du rendement. Le conseil communal a choisi de ne pas valider le préavis, demandant à la municipalité une étude plus complète qui intègre les énergies renouvelables, l'assainissement des bâtiments et les subventions accompagnant les mesures.

Après avoir mandaté un bureau d'étude, la municipalité a retenu la solution d'un chauffage à pellets et les travaux ont été réalisés durant l'année 2023, ce qui a permis de passer l'hiver 2023-2024 avec ce nouveau système de chauffage. Des ajustements sont encore nécessaires pour assurer son bon fonctionnement.

Pompe à chaleur à la maison de commune

En 2023, des travaux ont été réalisés pour changer le système de chauffage à la maison de commune. Datant de 1995, année de construction du bâtiment, le système de chauffage était vétuste et nécessitait régulièrement des interventions. Après avoir réalisé un rapport CECB+ du bâtiment, la Municipalité a choisi l'installation d'une pompe à chaleur air/eau et de panneaux photovoltaïques.

TRAVAUX

Police des constructions

L'ensemble du territoire communal est toujours soumis au gel imposé par le canton en matière de nouvelles constructions (zone réservée). Les mises à l'enquête de l'année 2023 portent donc principalement sur des transformations de maisons existantes. Comme en 2022, les demandes d'autorisation ont essentiellement porté sur des travaux de minime importance (installation de panneaux solaires, construction de pergola, etc.) et leur nombre a légèrement augmenté par rapport à 2022.

Synthèse des constructions :

Mises à l'enquête publique 2023 :

Transformation d'une maison existante	4
Enquête complémentaire – Pavillon la Source	1
Installation d'une piscine, pergola et PAC	1

Pour comparaison : 2023 = 6, 2022 = 2, 2021 = 7

Permis d'habiter/utiliser délivrés en 2023 :

Construction de sous-sol nouvelle villa (enq. Complémentaire)	3
Construction d'une villa	1
Création de deux lucarnes rampantes type velux	1
Transformation d'un bâtiment existant	1

Pour comparaison : 2023 = 6, 2022 = 6, 2021 = 5

Travaux de minime importance autorisés par la Municipalité en 2023 :

Installation de panneaux photovoltaïques	13
Installation de 2 lucarnes	1
Modification de 2 fenêtres existantes	1
Porche fermé	1
Construction d'une pergola	4
Installation d'une tente provisoire	1
Prolongation de l'installation d'une tente provisoire	1
Isolation et réfection du balcon	1
Réfection revêtement et rampe d'entrée garage	1
Cabane de jardin	2
Véranda et adjonction de fenêtres	1
Goudronnage de place de parc	1
Installation d'une piscine	1
Installation d'une hotte	1

Pour comparaison : 2023 = 30, 2022 = 26, 2021 = 15

Aménagement du territoire

PACom

Dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal, le syndic et la municipale en charge des constructions ont rencontré, le 9 février dans leurs locaux, les représentants de la DGTL ainsi que l'urbaniste cantonal en vue de finaliser le projet. Il s'agissait de défendre les intérêts de la commune et de limiter, tout en respectant le nouveau cadre légal, les surfaces destinées à être dézonées.

A ce titre, il avait été relevé que, par rapport à l'évolution de sa population admise par le canton pour les 15 années à venir, la commune disposait d'un excédent de surface à bâtir de 5'200 m². Il a ainsi fallu déterminer un certain nombre de parcelles à dézoner. Le choix se portait, selon les critères conseillés par le canton, en premier lieu sur les parcelles en marge de zone agricole et hors du noyau bâti du village de Lavey, ces surfaces passant soit en zone agricole, soit en zone de verdure. La municipalité entendait également éviter le « grignotage » de certaines parcelles déjà construites et conserver, dans la mesure du possible, leur intégralité en zone à bâtir. Il a toutefois fallu se rendre à l'évidence que la surface à bâtir de la commune excédait encore les prescriptions cantonales.

Il a dès lors été nécessaire de discuter et négocier âprement pour obtenir l'aval des représentants de la DGTL quant au dépassement de surface à bâtir constaté et au maintien en cette zone de plusieurs parcelles encore non construites.

Le bureau RWB a ainsi pu finaliser le projet en y intégrant les rapports des services en charge de la biodiversité et des paysages, ainsi que des dangers naturels. Le 7 décembre, la municipalité, assistée de ses urbanistes du bureau RWB, a pu présenter le projet à ses habitants lors d'une séance aménagée dans la salle polyvalente. Un certain nombre de questions ont été posées, l'essentiel consistant toutefois en des remarques sur le mode de calcul de l'évolution de la population opéré par le canton ou sur le fait que la commune ne pourrait se développer que de manière très limitée, les parcelles encore constructibles étant très peu nombreuses (une petite dizaine). La municipalité n'a pu que confirmer à ce sujet qu'elle ne disposait malheureusement pas de marge de manœuvre pour défendre les intérêts personnels de ses citoyens propriétaires.

La mise à l'enquête du nouveau PACom, de son rapport et de son règlement sur la police des constructions a été agendée à janvier 2024.

Routes

Les travaux pour la mise en œuvre du PGEE et du PDDE pour la deuxième partie du centre du village ont été en partie réalisés durant l'année 2023, un enrobé final a été posé à la Route des Champs, au Chemin du Battoir et sur le haut de la Route du Collège.

Parcs, promenades et cimetière

Cimetière

L'entretien du cimetière s'est déroulé sans problème particulier.

Place de jeux

Des travaux pour la remise en état de la place de jeux ont été réalisés durant le printemps 2023. Ces travaux ont permis d'améliorer la qualité et la sécurité des engins qui s'y trouvent. Des haies vives ont également été plantées entre le parking du collège et la place de jeux afin de définir un périmètre de sécurité.

Afin de garantir la sécurité, les qualités fonctionnelles et esthétiques et la longévité des engins, des contrôles de sécurité sont effectués de manière systématique par le personnel communal formé par le BPA.

Campagne « 1 Tulipe pour la VIE »

La commune de Lavey-Morcles a participé, pour la troisième année consécutive, à la campagne "1 Tulipe pour la VIE" lancée par l'association L'aiMant Rose. Des communes dans toute la Suisse se sont mobilisées en plantant des milliers de bulbes pour sensibiliser la population au cancer du sein.

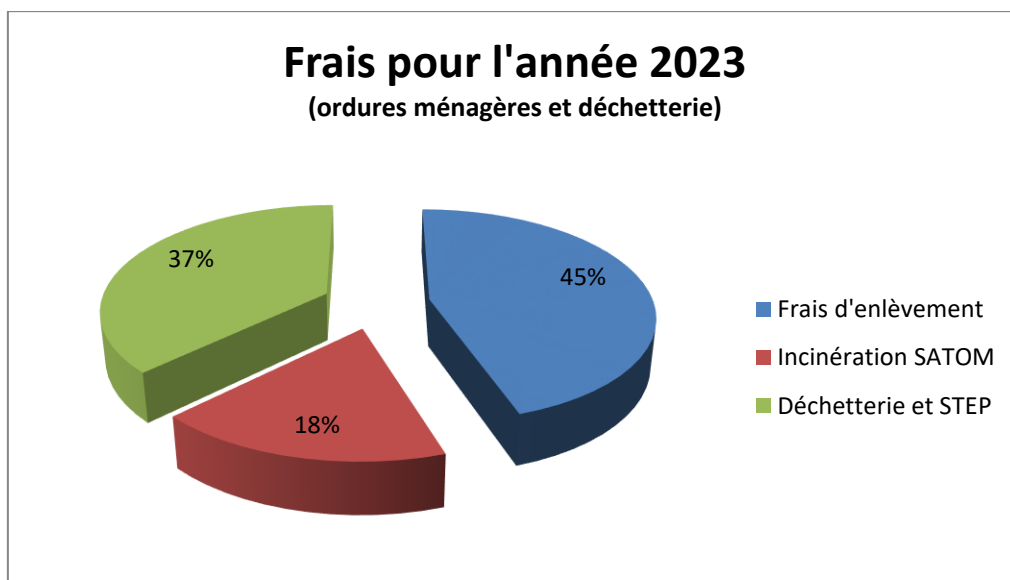
L'action consiste à planter des bulbes de tulipes roses et blanches. La proportion est d'une tulipe rose pour sept tulipes blanches. En Suisse, le cancer du sein est la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. Une femme sur huit en est victime. Les tulipes sont universellement associées à l'optimisme, à l'espoir et à la renaissance. La couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie.

Ordures ménagères et décharges

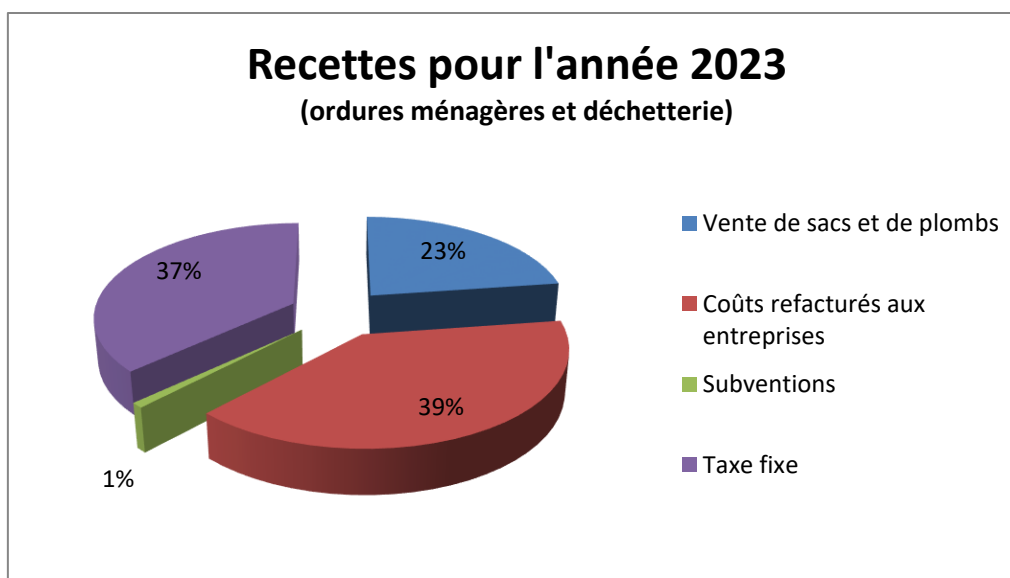
Pour rappel, la commune a rejoint le périmètre Gédéchablais pour le traitement des ordures ménagères. Des contrôles sont régulièrement effectués pour vérifier les tonnages annoncés. La municipalité est ravie de constater que l'utilisation des sacs taxés est bien ancrée dans le village et que très peu d'infractions sont à relever.

Au mois de septembre 2023, le nouveau centre de tri des Marais a ouvert ses portes sur le territoire de la commune de St-Maurice. Celui-ci remplace la déchetterie Sous le Scex.

Frais et recettes pour l'année 2023 (ordures ménagères et déchetterie)

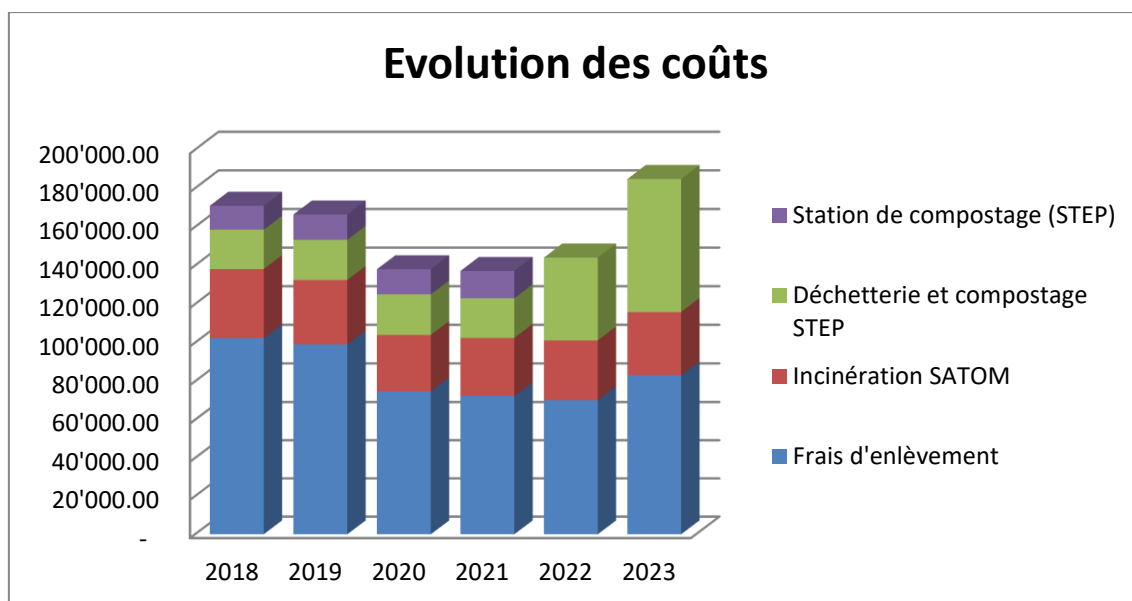


Le coût relatif aux heures de ramassage facturées par Cherix Transport SA s'élève à Fr. 83'058.25 (Fr. 68'711.66) pour l'année 2023.

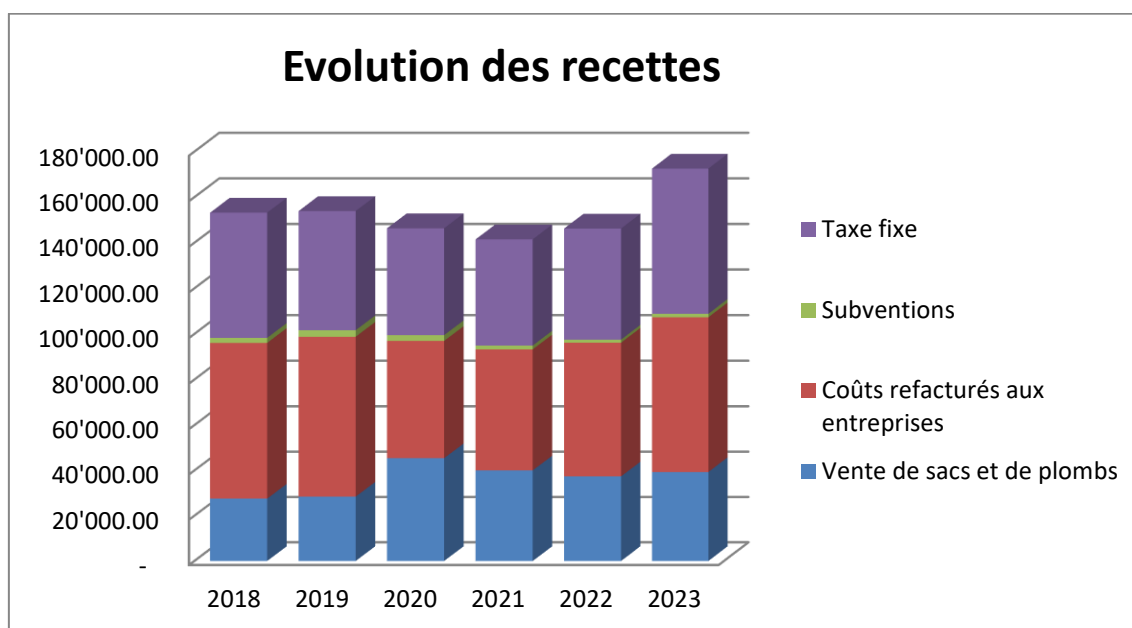


Les recettes gardent une certaine stabilité dans leur proportion.

Évolution des coûts et des recettes



Constat : l'ouverture de la nouvelle déchetterie en collaboration avec la commune de St-Maurice a passablement augmenté les coûts pour les ordures ménagères.



Constat : pour rappel, le chapitre des ordures ménagères fait l'objet d'une taxe affectée, ce qui proscriit tout excédent. De manière logique, les recettes suivent donc la même tendance que les charges, l'ajustement se faisant au moyen de la taxe annuelle facturée aux ménages.

Taxe sur les ordures ménagères

La taxe sur les ordures ménagères avait trouvé une stabilité durant les années 2021 et 2022, cependant la construction de la nouvelle déchetterie a augmenté les coûts ce qui a provoqué une hausse de la taxe annuelle pour 2023.

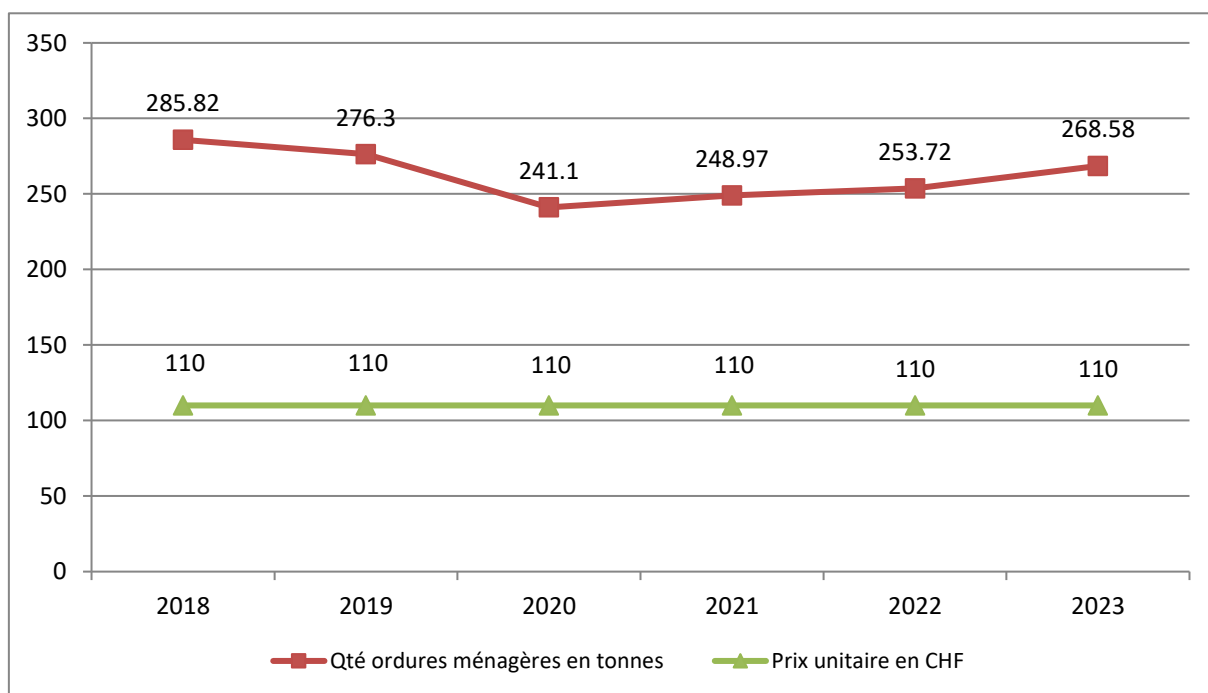
Année	Taxe TTC
2021	105.-
2022	105.-
2023	140.-

La Municipalité espère pouvoir à nouveau trouver une stabilité durant les prochaines années.

Ordures ménagères

Cherix Transport Sàrl, le concessionnaire officiel, a transporté 268,58 tonnes de déchets ménagers, soit 14,86 tonnes de plus qu'en 2022 (253,72 t.).

Évolution des quantités acheminées à la SATOM



Récupération des autres déchets ménagers

En 2023, l'entier de la gestion de la collecte des déchets de la commune de Lavey-Morcles a été repris par la STEP de Lavey-Morcles et St-Maurice. Le rapport de gestion de l'année 2022 mentionnait uniquement les quantités collectées à la STEP et sur le territoire de la commune. Une liste plus exhaustive est proposée ci-dessous avec l'entier des déchets récoltés dans les différents points de collecte et à la déchetterie de St-Maurice. Ces tonnages sont calculés au prorata du nombre d'habitants.

- Déchets encombrants 46.68 tonnes
- Papier, carton 61.72 tonnes
- Verre 36.92 tonnes

- Bois usagé	50.87 tonnes
- Aluminium et fer blanc	2.53 tonnes
- Ferraille	5.45 tonnes
- PET	3.85 tonnes
- Piles et batteries	0.14 tonnes
- Huiles mélangées	0.69 tonnes
- Textiles	13.9 tonnes
- Capsules à café	0.33 tonnes

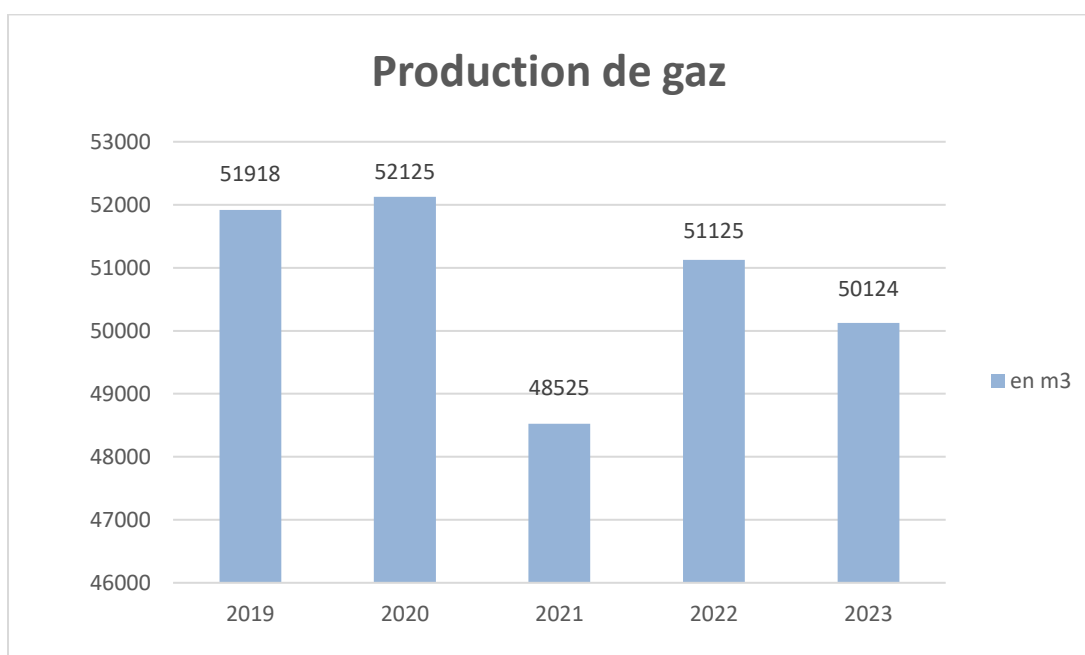
Réseau d'égouts et épuration

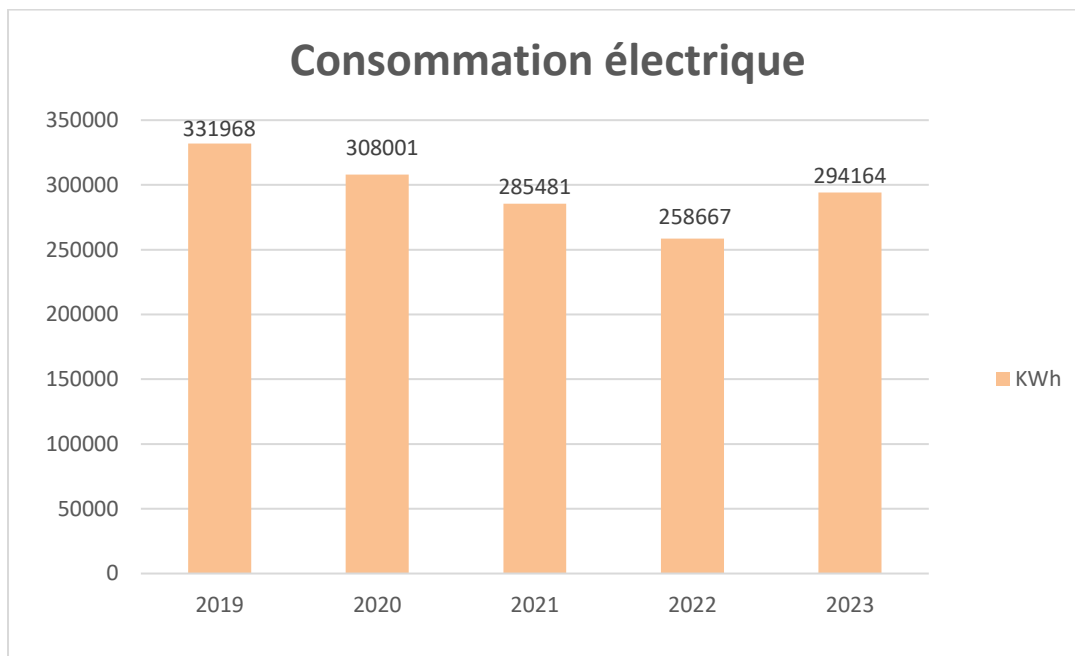
STEP de Lavey-Saint-Maurice SA

La Municipalité s'est rendue à 3 séances en compagnie des 9 autres communes partenaires et des représentants de la société Cimo pour le projet Futurostep. Les principaux sujets en cours sont la clé de répartition, l'appel d'offre pour la réalisation d'un PGEE régional, ainsi que la création de la SA réseau au niveau juridique.

En fin d'année, l'entier des communes ont demandé à la société Cimo une annonce claire de leur participation à ce projet d'envergure. Leur petite STEP pilote est toujours en activité pour récolter des données qui serviront à confirmer ou non leur participation. Le directeur n'a rien souhaité confirmer mais s'est voulu rassurant envers les communes pour ce raccordement à la STEP de Cimo. 2024 devrait être une année décisive pour la réalisation de ce projet avec cette société.

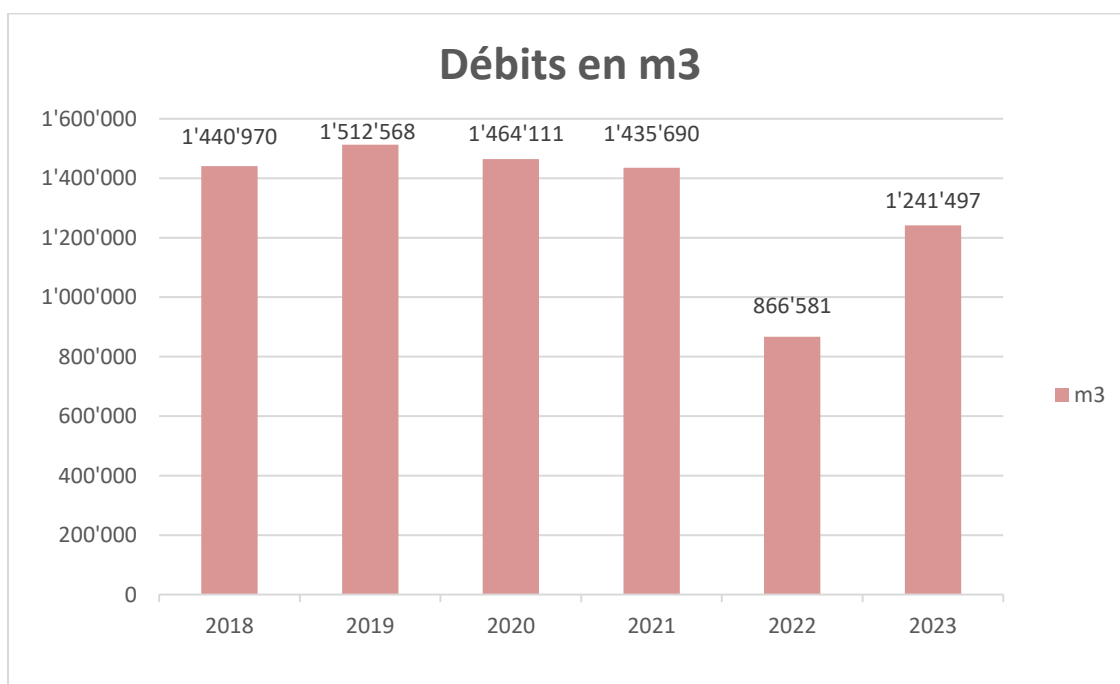
Énergie





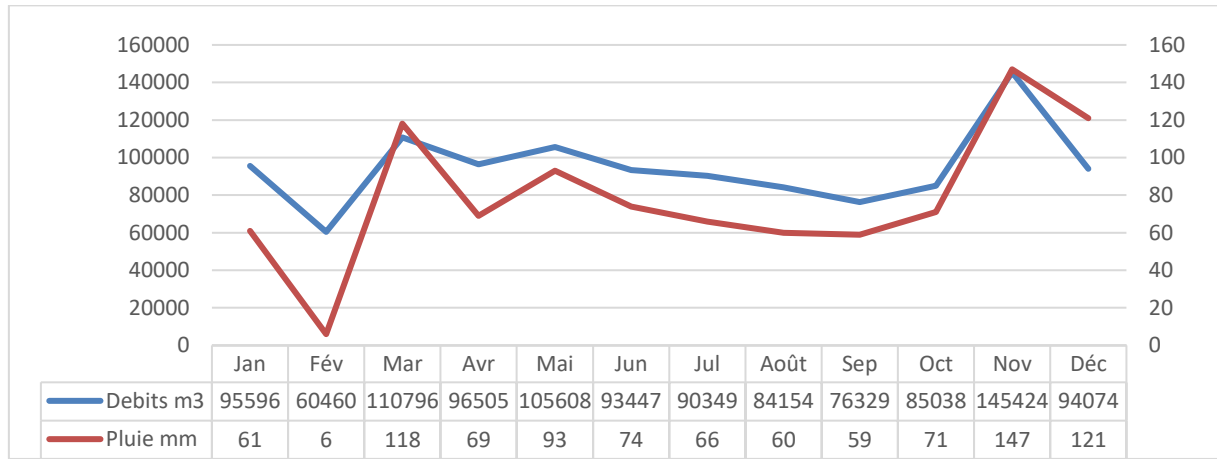
Les débits

Durant l'année écoulée, 1'241'497 m³ d'eaux usées ont été traités par la STEP.



Le débit est fortement lié aux conditions météorologiques (fortes pluies, fonte des neiges) car les réseaux communaux reliés à la STEP ne séparent pas encore l'entier des eaux usées et des eaux claires. Du côté de la Commune de Lavey-Morcles, la mise en séparatif est bien avancée et cela devrait permettre un changement significatif au niveau des m³ traités.

Débits et pluie 2023 par mois



Place de compostage

Apports en matières vertes (gazon, branches, etc.)

		2023	2022
Apports communes :	St-Maurice	1150	1150
	Lavey-Morcles	150	150
Paysagistes		248	202
Privés		3537	3402
Total m³		5085	4904

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Écoles

Effectifs et personnel (année scolaire 2023/2024)

Bien que certaines classes soient géographiquement installées à Lavey-Village, elles dépendent de la direction des écoles de Saint-Maurice et de sa commission scolaire. Ce rapport présente donc des informations concernant Lavey-Morcles, mais également St-Maurice, ce qui permet aussi quelques comparaisons.

Élèves à St-Maurice au 31 décembre 2023

- **Total St-Maurice : 427 élèves (21 classes)**

Élèves scolarisés à Lavey-Village au 31 décembre 2023

- **Total Lavey-Village : 45 élèves (2 classes)**

Total St-Maurice/Lavey-Morcles 472 élèves (472) – 23 classes (22)

Moyenne 20.52 (21.45) élèves par classe

Cycle d'orientation

26 élèves de Lavey-Morcles et 3 de Bex ont fréquenté le CO durant l'année 2023-2024. L'écolage s'est élevé à Fr. 5'448.– par élève.

Bâtiments scolaires, équipements

Une partie de la salle du Conseil a été aménagée en tant que salle de dégagement pour les classes de Lavey.

Paroisses et Cultes

Paroisse protestante des 2 Rives

En 2023, la paroisse protestante des 2 Rives a déménagé ses locaux à la Gare 6 à St-Maurice. Un important travail a dû être fourni par les différents membres de la paroisse afin d'aménager ces nouveaux locaux. Une inauguration des locaux s'est déroulée le 12 décembre 2023 avec un apéro et la vision du film sur la vie de Luther.

Paroisse catholique

En 2023, le comité de la paroisse catholique a subi un chamboulement en raison du départ forcé de leur présidente. Malgré cela les activités organisées par la paroisse ont pu être maintenues avec succès. La kermesse s'est déroulée selon la tradition au mois de mai 2023 avec un repas, une animation musicale et la tombola. La paroisse est toujours à la recherche de personnes pour rejoindre leur comité.

POLICE

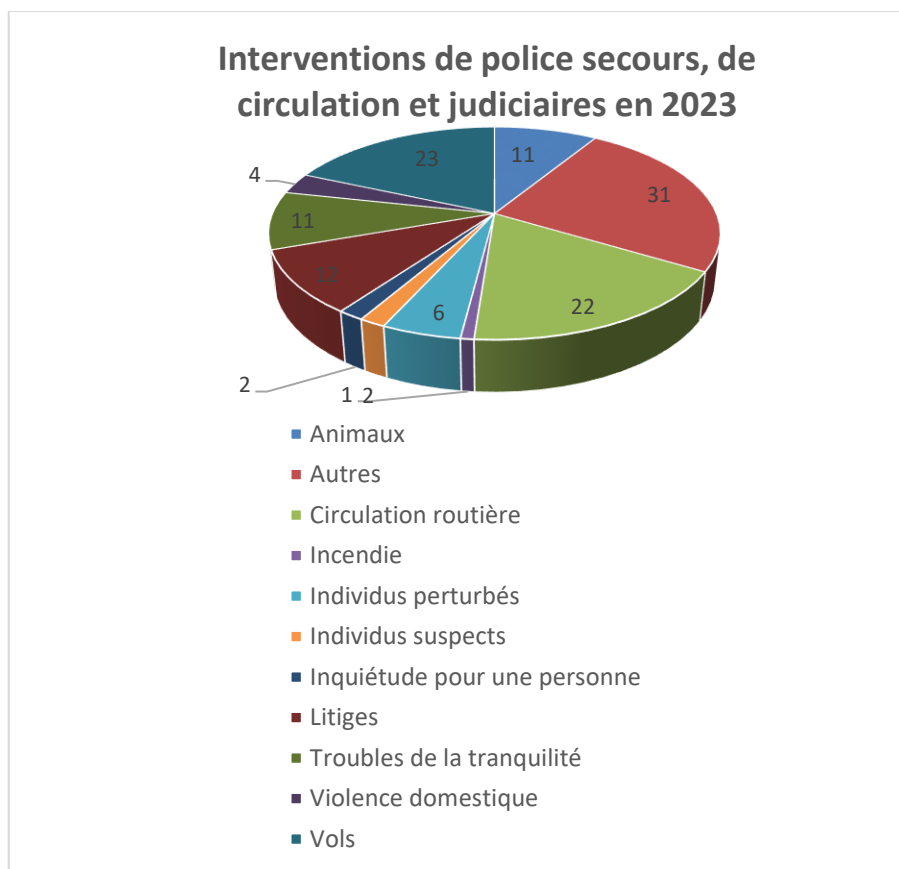
Police

Récapitulatif des interventions de Police secours, de circulation et judiciaires sur la commune de Lavey-Morcles pour l'année 2023

131 événements ont été répertoriés dans la main courante de la Police cantonale vaudoise.

Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

- 2 accidents de montagne
- 4 alarmes effraction
- 11 animaux
- 1 appropriation illégitime
- 2 auteurs identifiés
- 1 chute d'un lieu élevé
- 22 circulation routière
- 1 conflit de voisinage
- 1 contrôle d'identité
- 2 cybercriminalités
- 2 dangers d'avalanche
- 1 demande d'ambulance
- 1 demande défibrillateur
- 1 diffamation/calomnie
- 1 document perdu - volé
- 1 dommages à la propriété
- 1 engagement chien
- 1 fuite d'un lieu de placement
- 1 incendie
- 1 indésirable
- 6 individus perturbés
- 2 individus suspects
- 2 inquiétudes pour une personne
- 1 journal de poste
- 12 litiges
- 1 mineur
- 3 mœurs
- 1 objet perdu/trouvé
- 2 stupéfiants
- 11 troubles de la tranquillité / nuisances
- 1 utilisation frauduleuse d'un ordinateur
- 4 violences domestiques
- 2 véhicules suspects
- 1 violation de domicile
- 1 voies de fait
- 23 vols



En comparaison, 2022 avait vu se produire 141 « événements ». L'année 2023 a connu une légère baisse des événements, mais reste similaire sur les types d'événements et, comme les années précédentes, il faut relever que les zones d'habitations sont relativement épargnées. La grande majorité des interventions, notamment les vols et les problèmes liés aux mœurs, ont lieu aux Bains de Lavey.

La Gendarmerie a également effectué des passages préventifs réguliers concernant la circulation, chaque patrouille étant par ailleurs équipée d'un défibrillateur.

En général et comme à l'accoutumée, le nombre d'interventions est très limité, notre commune faisant partie des plus calmes du canton. De même, année après année – et 2023 ne fait pas exception –, nous nous réjouissons de l'excellente collaboration entre la commune et la Police cantonale, ainsi qu'avec le répondant de proximité.

Poste mobile

Selon sa mission, la présence des postes mobiles de la Gendarmerie permet de :

- lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ces véhicules ainsi que de ses équipages aux endroits clés de la commune
- offrir aux citoyens sur tout le territoire cantonal, petite ou grande localité, les services d'un poste de Gendarmerie
- la présence régulière des postes mobiles, avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal, renforce la sécurité publique

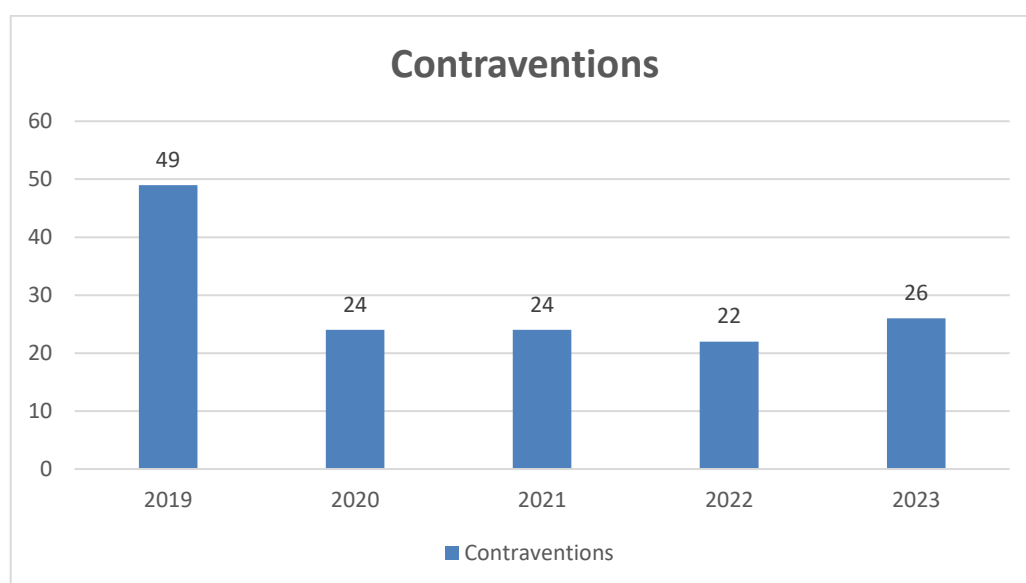
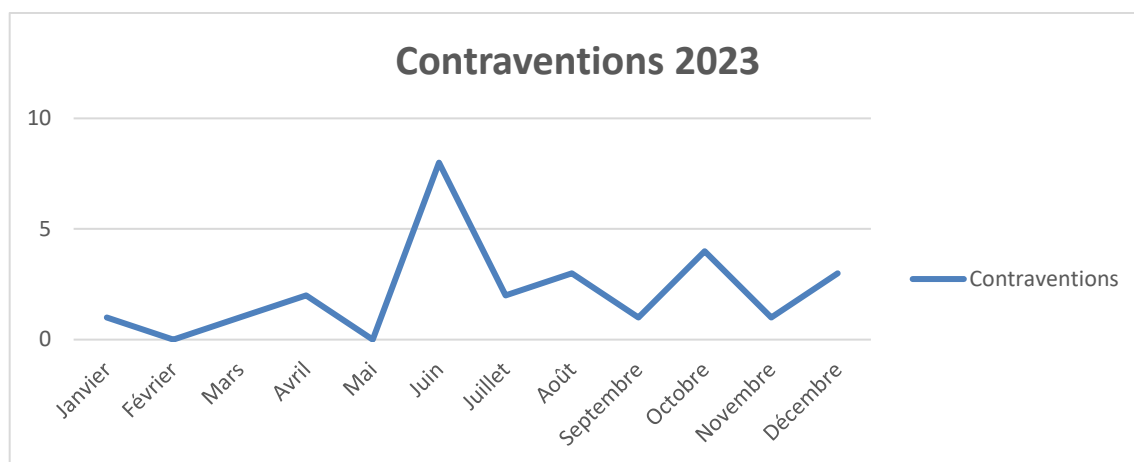
Le poste de police mobile est venu à plusieurs reprises à Lavey-Morcles (principalement à Lavey-Village) durant cette année 2023. Son rôle principal est de se mettre à la disposition de la population, pour accueillir une plainte par exemple, ou obtenir un effet dissuasif grâce à sa présence. Les principaux objectifs et activités du poste mobile sont les suivants :

- visibilité
- patrouilles pédestres
- patrouilles cyclistes
- échanges avec les commerçants
- contacts avec l'administration
- contre-visites auprès de citoyens de la localité ayant été victimes de cambriolages. écoute et dispense de conseils en matière de sécurité
- rassurer la population par rapport aux démarchages abusifs pour la réfection de volets (prévention/conseils)
- prévention active et distribution de flyers auprès de propriétaires concernés, expliquant la nature de la négligence (p. ex. porte de garage laissée ouverte, clés sur une porte)
- campagne de prévention routière « un enfant ça surprend »
- assistance et appui lors de disparitions

Les Rocans ont vu sillonner à pied, à vélo et en fourgon sérigraphié les gendarmes du poste mobile sur leur commune. A chaque fois, des discussions sont nées avec les personnes rencontrées et leur présence bienveillante a été bien accueillie, voire plébiscitée par les citoyens. Les points importants du concept sont l'accueil du citoyen au guichet du poste mobile, l'accession aux diverses requêtes ou question, ou la prise de contact avec la population afin de créer des relations privilégiées. Toute information est soit traitée sur place, soit transmise au répondant de proximité ou au poste de Gendarmerie d'Aigle, lesquels assureront le suivi de l'affaire.

Les amendes d'ordre se sont élevées à Fr. 1'220.- en 2023. Les problèmes de parage à l'intersection de la Route du Stand, de la Rue Centrale et de la Route des Têches ont fortement diminué grâce à l'effet dissuasif de l'auxiliaire de sécurité.

L'auxiliaire de sécurité publique engagé pour mettre ces amendes a donné sa démission pour le 31 mars 2023. Il a malgré tout continué à effectuer quelques contrôles durant la mois d'avril en attendant qu'une autre solution soit trouvée. Ce rôle est aujourd'hui assumé par deux municipales : Mmes Pearl Macherel et Pascale Hauswirth qui ont toutes les deux suivi une formation.



Établissements publics

Petit magasin à la Rue Centrale

Une demande d'exploiter une brocante a été adressée à la Commune et a été délivrée après vérification de sa conformité aux réglementations en vigueur. Le choix d'exploiter une brocante plutôt qu'une épicerie comme par le passé était justifié par la difficulté d'écoulement de la marchandise, en particulier des produits frais. Malheureusement, cette brocante a fermé ses portes en automne 2023.

Contrôle des habitants

Situation de la commune au 31 décembre 2023

	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
		<i>Moins de seize ans</i>		<i>Plus de seize ans</i>	
Habitants	1053	91	103	448	411
Suisses	816	68	79	349	320
Étrangers	237	23	24	99	91
Résidents principaux	1031	91	101	437	402
Suisses	798	68	77	340	313
Étrangers	233	23	24	97	89
Résidents secondaires	22		2	11	9
Suisses	18		2	9	7
Étrangers	4			2	2
État civil					
Célibataires	472	91	101	126	154
Marié(e)s	345			171	174
Veufs-veuves	55			47	8
Divorcé(e)s	115			66	49
Marié(e)s/séparé(e)s	42			26	16
Partenariat	1			1	
Partenariat dissous	1				1
Religion					
Catholiques	266	12	13	135	106
Protestant(e)s	191	7	5	86	93
Sans confession	266	38	47	93	88
Autres	308	34	36	123	115
Divers					
Conseillers communaux	30			9	21
Électeurs communaux	695			365	330
Électeurs cantonaux	623			328	295
Électeurs fédéraux	623			328	295
Propriétaires de chiens	88			58	30
Naissances	10	5	5		
Décès	3			1	2
Étrangers – Permis					
Permis B	83	6	2	44	31
Permis C	133	17	21	46	49
Permis L	3			1	2
Permis S	9		1	5	3
Autres permis	2				2

Un nouveau règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants a été validé par le conseil communal et le canton en fin d'année 2022.

Ce nouveau règlement est entré en vigueur au début de l'année 2023. La commune ne disposait pas de règlement communal pour la perception des émoluments jusqu'à ce jour. Il a permis de percevoir un plus grand nombre de taxe pour le traitement des dossiers. Notamment pour les arrivées et les différents types d'attestation émises par le contrôle des habitants.

Service du feu

Service de défense incendie et secours (SDIS des Fortifications)

Le Comité directeur (organe exécutif), composé :

Président, conseiller communal à St-Maurice	M. Fabien Lafarge
Conseillère communale à St-Maurice	Mme Marion Délèz
Syndic de la commune de Lavey-Morcles	M. Mario Da Silva
Municipal de la commune de Lavey-Morcles	M. Olivier Chesaux
Secrétaire	Mme Isabelle Chevallay

Etat-major

Commandant	Maj Michaël Daves
Remplaçant du commandant	Cap Jean-Manuel Mugeiro
Quartier-maître	Plt Katie Duroux
Responsable matériel	Plt Mike Reymond
Remplaçant resp. matériel	Lt Christophe Saillen
Responsable APR + sanitaire	Plt Xavier Bruchez
Remplaçant resp. APR	Lt Killian Bonny
Responsable instruction	Lt Mathieu Collet
Responsable chauffeurs	Lt Mathieu Ravy

Promotions 2023

- Le caporal Killian Bonny nommé au grade de lieutenant remplaçant chef APR.
- Le caporal Kilian Monnay nommé au grade de sergent.

Recrutement et démissions

Quatre démissions ont été enregistrées en 2023 et quatre personnes se sont annoncées lors du recrutement organisé en novembre. Le corps des Fortifications a pu compter sur trois nouvelles recrues, qui ont suivi les deux jours de formation de base ECA ainsi que la formation donnée au sein du SDIS.

Matériel, véhicules, équipement et locaux

L'ECA fournit la majeure partie du matériel et véhicules nécessaires. En 2023, le SDIS des Fortifications s'est doté de 2 nouveaux véhicules en profitant d'une subvention de l'OCF.

Sur le plan opérationnel, l'effectif au 31 décembre 2022 est de 47 membres répartis comme suit :

	Officiers	Sous-officiers	Sapeurs	Total
État-Major	5	0	0	5
Détachement premier secours	11	9	16	36
Détachement d'appui	0	0	3	3
Effectif total	16	9	19	44

On dénombre un total de 600 heures de formations ECA, telles que cours administratif des commandants, cours de chef de groupe, cours hydraulique de base, cours formation de base, etc.

A cela s'ajoutent les cours commandants valaisans, rapports administratifs des commandants valaisans et vaudois ainsi que diverses séances cadres.

19 exercices ont été organisés par le SDIS, ce qui représente près de 2000 heures de formation continue pour les sapeurs-pompiers.

Les 24 exercices ont été répartis de la manière suivante :

- 7 exercices APR (Appareil de Protection Respiratoire)
- 5 exercices DPS (Détachement de Premier Secours)
- 2 cours cadres
- 3 exercices chauffeurs
- 2 exercices de compagnie

Deux exercices de compagnie ont eu lieu en 2023. Les résultats encourageants de l'année dernière ont amené à reconduire le format « petits postes » en travaillant sous forme de plusieurs interventions d'ampleur modérée afin d'optimiser le travail de chacun et ainsi les évaluer selon leurs missions.

Le total des heures d'interventions s'élève à 393 (509 en 2022) pour 51 interventions, (46 en 2022) réparties entre :

- feux divers (10)
- éléments naturels (14)
- ABC (3)
- technique et divers (10)
- assistance partenaire (1)
- assistance ascenseur (1)
- alarmes automatiques (11)
- Accident de personne (1)

Service de ramonage

Suite au retrait d'autorisation de pratiquer prononcé par l'ECA et confirmé par le Tribunal cantonal à l'égard de notre ramoneur officiel, M. Marcel Ambresin, notre commune, en collaboration avec celle de Bex, a procédé à la recherche d'un nouveau ramoneur officiel.

C'est ainsi que MM. Sylvain Carminati et Ludovic Pisler ont été reçus, le dossier de ce dernier l'emportant sur celui du premier qui n'avait encore entrepris aucune démarche en vue de la création de son entreprise de ramonage. A noter que M. Pisler était déjà en charge de l'intérim depuis l'été. Au 31 décembre 2023, la convention signée avec M. Pisler devait encore être validée par l'ECA.

Protection Civile

L'ORPC District AIGLE

L'organisation régionale de protection civile du district d'Aigle (ORPC District Aigle) est une association de communes conformément à la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile.

Les charges et frais, après déduction des recettes et subventions diverses, sont répartis entre les communes regroupées au prorata de leur nombre d'habitants, en tenant compte de l'effectif de la population au 31.12.2021, à savoir un nombre total de 47'214 habitants (46'316 en 2020).

Le résultat final pour l'année 2023 est de Fr. 880'745.94 (Fr. 973'224.26 en 2022), soit un excédent à la charge des communes regroupées de Fr. 764'307.51, ce qui donne un coût par habitant de Fr. 16.18 (Fr. 17.27 en 2022). Pour notre commune, la participation se monte à Fr 15'637.75.- (budget = Fr. 17'454.- / comptes 2022 = Fr. 16'307.-)

Le comité de direction est composé comme suit :

Président	M. Stéphane Montangero, municipal à Aigle
Vice-président	M. Daniel Hediger, municipal à Bex
Membres	Mme Pearl Macherel, municipale à Lavey-Morcles Mme Diane Morattel, municipale à Ollon M. Marcel Rechsteiner, municipal à Villeneuve M. François Genillard, municipal à Ormont-Dessus M. Julien Cattin, municipal à Roche
Secrétaire	Mme Véronique Deladoey
Boursier	M. Jean-Marc Moreillon
Commandant	M. Ugo Fastiggi

Deux membres du conseil communal de Lavey-Morcles font partie du conseil intercommunal : MM. Serge Bochatay et David Boutay.

Effectif

La Protection civile vaudoise dispose de deux types de formations :

- la formation d'intervention régionale (FIR), qui peut être mise sur pied dans l'heure. Chaque membre de la FIR, incorporé sur une base volontaire, est soumis au port du pager ;
- la formation d'appui régionale (FAR), qui entre en service dans les 6 heures suivant l'alarme. Cette dernière passe par le réseau téléphonique fixe et/ou mobile.

Chaque astreint est incorporé dans un groupe d'alarme à l'issue de la formation de base. Le déclenchement de ces groupes d'alarme est assuré par le centre de traitement des alarmes (CTA) des sapeurs-pompiers. Chaque ORPC dispose d'un service de piquet qui est assuré toute l'année par du personnel de milice et/ou professionnel :

Effectif réel :	219
FIR :	47
FAR :	172

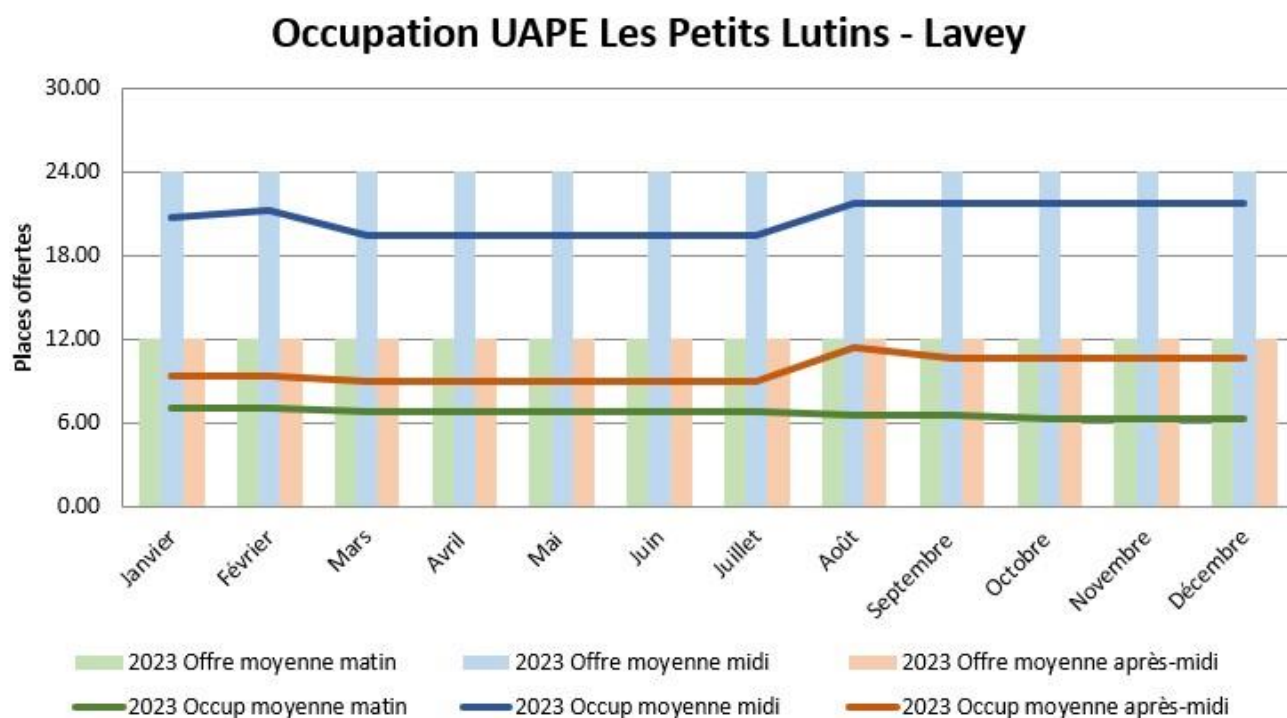
Jours de service

Le nombre de jours d'engagement a diminué par rapport à 2022. Comparaison des engagements : 2022 = 2'021 jours de service, pour 2023 = 1'606 jours de service.

SERVICE SOCIAL

UAPE (Unité d'accueil pour écoliers)

A l'UAPE de Lavey-Morcles, Les Petits Lutins, on observe toujours un bon taux d'occupation à midi.



Pour rappel, le service d'accueil de jour des enfants de la région est géré par l'ARASAPE. En collaboration avec la commune, l'unité d'accueil de Lavey-Morcles, appelée « Les Petits Lutins » et installée dans le bâtiment scolaire, a vu le jour en 2019.

Noël des Aînés

Le traditionnel Noël des Aînés a eu lieu le 9 décembre 2023 et a connu, comme à l'accoutumée, un franc succès avec 76 inscriptions. Le repas a été préparé pour l'occasion par le Café des Fortifications. Pour rappel, il s'agit d'un événement organisé pour nos aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année. La Municipalité accompagnée du président du Conseil sont présents à cette occasion.

SERVICES INDUSTRIELS

Service des eaux

Les travaux sur les infrastructures souterraines pour la deuxième partie du centre du village, débutés à la fin de l'année 2022, sont presque terminés. Ces travaux comprenaient :

- La Rue du Collège amont (depuis l'intersection avec le Chemin du Battoir à la Route des Champs)
- Le Chemin du Battoir
- La Route de Champs



Mise en séparatif Chemin du Battoir



Mise en séparatif à la Route des Champs

Manuel d'assurance qualité de l'eau (MAQ)

En mai 2023, l'office de la consommation a approuvé le manuel d'assurance qualité de l'eau quant à sa structure. Quelques points ont encore dû subir quelques améliorations afin de répondre aux exigences du canton.

Pour rappel, voici quelques-unes des utilisations principales d'un manuel d'assurance qualité de l'eau :

- Assurer la conformité réglementaire : les normes réglementaires définissent les niveaux de qualité de l'eau qui sont considérés comme sûrs pour la consommation humaine. Un manuel d'assurance qualité de l'eau aide les communes à se conformer à ces normes et à prouver qu'elles respectent les règlements en matière de qualité de l'eau.
- Établir des normes internes : en plus des normes réglementaires, les communes peuvent établir des normes internes plus strictes pour garantir la qualité de l'eau. Un manuel d'assurance qualité de l'eau peut aider à définir ces normes internes et à s'assurer qu'elles sont respectées.

- Éviter les erreurs humaines : les processus et les procédures définis dans un manuel d'assurance qualité de l'eau aident à éviter les erreurs humaines qui pourraient compromettre la qualité de l'eau. En suivant les procédures de manière systématique, les employés peuvent éviter les erreurs telles que le mélange de l'eau potable avec de l'eau non potable ou l'omission d'un traitement de l'eau essentiel.

Depuis sa validation, une coordination a eu lieu avec la commune de Bex afin d'assurer la gestion de ce nouveau MAQ. Cela représente une augmentation de la masse de travail à l'administration pour répertorier tous les événements en lien avec le service des eaux.

Pollution de l'eau

L'année 2023 a été marquée par 2 épisodes de pollution de l'eau à Morcles et Eslex. Ils sont principalement dû à la vétusté du réservoir de Morcles, des travaux sont prévus pour l'année 2024 afin de construire un nouveau réservoir qui répondra aux normes actuelles.

La première pollution ne concernait que le village de Morcles, elle a débuté le 30 août 2023 et s'est terminée le 7 septembre 2023. La deuxième pollution, qui concernait Morcles et Eslex, a débuté le 15 novembre 2023 et s'est terminée le 22 novembre 2023 pour Eslex et le 11 décembre 2023 pour Morcles.

Pour ces 2 épisodes, des informations ont été transmises directement aux habitants de Morcles et Eslex afin de les tenir informés des mesures à prendre. Une communication a également été faite par le biais des différents canaux de communication de la commune. Afin de soutenir les habitants, la commune a également mis à disposition des litres d'eau minérale.

Éclairage public

L'ensemble des luminaires de Lavey-village ont été désormais remplacés par un éclairage au moyen de LED, beaucoup moins énergivore que les anciennes installations. Un remplacement des luminaires de Lavey-les-Bains et de Morcles est prévu également dans les prochaines années.

Nuit des Perséides

Notre commune a de nouveau participé à cette « manifestation » consistant à éteindre tout l'éclairage public durant la nuit du 12 au 13 août 2023, le but étant que tout un chacun puisse admirer le passage d'étoiles filantes sans pollution lumineuse. Les amateurs ont cette année été plus heureux que l'année précédente, le ciel étant passablement dégagé durant la nuit en question et les étoiles filantes ayant été plutôt nombreuses à le traverser.

CONCLUSION

Nous sommes ravis de présenter les résultats positifs du rapport de gestion de la Commune de Lavey-Morcles pour l'année 2023.

Sur le plan financier, la commune a maintenu une gestion rigoureuse et équilibrée de ses ressources, permettant de réaliser les investissements nécessaires tout en préservant la stabilité économique. Des amortissements supplémentaires importants ont pu à nouveau être réalisés cette année, sans pour autant préjudicier le résultat global de la commune.

Parallèlement à nos succès financiers, nous avons également franchi un jalon important sur le plan démographique. Le dépassement de la barre des 1000 habitants est le reflet de l'attrait croissant de notre commune et de la confiance que ses habitants accordent à notre vision. C'est un témoignage vibrant de la qualité de vie que nous offrons et de notre capacité à répondre aux besoins diversifiés de notre population en constante évolution.

Enfin, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous nos collaborateurs pour leur engagement et leur dévouement tout au long de cette année. Leur implication exceptionnelle a été un moteur essentiel de notre succès, et nous sommes fiers de travailler avec une équipe aussi talentueuse et dévouée.

En résumé, l'année 2023 a été synonyme de réussite et de progrès pour la commune de Lavey-Morcles, grâce au travail de l'ensemble des collaborateurs. Forte de ces acquis, la commune aborde l'avenir avec confiance et détermination, prête à relever de nouveaux défis et à saisir de nouvelles opportunités pour le bien-être de ses habitants.

DÉCISION

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lavey-Morcles, dans sa séance du 20 juin 2024

- vu le préavis municipal N°01/2024,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2023
- D'adopter les comptes 2023 arrêtés au 31 décembre 2023 tels que présentés
- D'en donner décharge à la Municipalité

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2024

Annexe : explication de comptes